

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'enseignement supérieur et de

La recherche scientifique

Université de Amar Téliidji - Laghouat

Faculté des lettres et des langues étrangères

Département de français



Mémoire pour l'obtention d'un diplôme de master en

Sciences du langage

Thème :

**La négation comme stratégie argumentative dans le discours
juridique ;**

Cas de la plaidoirie

Mémoire réalisé par :

dirigé par : DR KHNIFER.W

Siyoucef Abdelkader

Guerch Mohammed Rmi

Membres du jury

Mme SELT Amel

MCB, UATL

Présidente

Mr MORSLI Mahieddine

MAA , UATL

Examineur

DR. KHNIFER.W

MAA, UATL

Directeur

Année universitaire : 2018-2019

Dédicace

Nous dédions ce mémoire à

A nos parents pour leur amour qu'ils nous éprouvent, leur confiance, leur soutien, leurs sacrifices et toutes les valeurs qu'ils ont su nous inculquer.

A nos frères et sœurs pour leur tendresse, leur présence et leur complicité

A nos confrères et nos collègues dans toute la vie étudiante que nous avons partagée ensemble pour leur encouragement

A tous les amis de notre département.

Remerciement

Nous remercions notre directeur de recherche qui n'a jamais cessé de nous suivre et de nous guider, de nous prodiguer, tout au long de ce travail, conseils et encouragements.

Son aide, sa patience et ses orientations pertinentes nous a conduits à élaborer ce mémoire.

Nous tenons aussi à remercier les membres de jury, pour avoir accepté de lire et d'évaluer ce travail de recherche.

Nos remerciements vont ensuite à tous mes enseignants pour tous ce qu'ils nous ont offert comme savoirs, aides, orientations et conseils.

Table des matières

Dédicaces	
Remerciement	
Introduction générale	08
Première partie : Cadre théorique de l'argumentation	
Chapitre : 1 De la à l'argumentation	
1. Introduction	12
2. La rhétorique	13
2. 1. Présentation générale	13
2. 2. Aperçu historique	14
2.2.1. La rhétorique antique	14
2.2.2La rhétorique au moyen âge et à la renaissance	14
2.3. Les parties principales de la rhétorique	15
3. Rhétorique et Argumentation	16
3.1. Perlman et le renouvellement de l'argumentation rhétorique	16
3.2. Eléments fondamentaux de la rhétorique aristotélicienne pour... l'argumentation	18
3.2.1. Le logos	18
3.2.2. Le pathos	19
3.2.3. L'ethos	20
4. Conclusion	23
Chapitre 2 : L'argumentation et ses mécanismes	
1. Introduction	25
2. L'argumentation dans la langue	26

2.1 La théorie de l'argumentation (TAL).....	26
2.2 Argumentation <i>versus</i> inférence	29
3. l'argumentation dans le discours.....	32
3.1. La démarche de l'analyse argumentative dans le discours.....	34
3.1.1. Une approche langagière	34
3.1.2. Une approche communicationnelle	34
3.1.3. Une approche dialogique et interactionnelle	34
3.1.4. Une approche générique	34
3.1.5. Une approche stylistique	35
3.1.6. Une approche textuelle	35
3.2. L'objet de l'argumentation dans le discours.....	35
3.2.1. La visée argumentative/ la dimension argumentative	35
3.3. Argumentation dans la langue vs Argumentation dans le discours.	36
4. Les mécanismes d'argumentation dans le discours	38
4.1. La négation comme stratégie.....	39
4.1.1. Définition générale	39
4.1.2. La négation dans la théorie de l'argumentation.....	40
4.2. Types de négation	41
4.2. 1. La négation polémique (contrastive)	41
4.2. 2.La négation descriptive	43
4.2. 3.La négation métalinguistique	44
4.3. Les stratégies de la négation.....	45
4.3.1. Les stratégies de refus	46
4.3.2. Les stratégies de rejet	47
4.3.3. Les stratégies d'affrontement	48
5. Conclusion.....	49
Deuxième partie :	
Cadre pratique	

Chapitre 1 :	
Corpus et méthodologie du travail	
1. Introduction.....	53
2. Le corpus.....	54
2.1. Présentation.....	54
2.2. Choix du corpus.....	54
3. La plaidoirie comme genre de discours juridique	55
3.1 la plaidoirie	55
3.2. Concours International de plaidoiries pour les droits de l’homme.. de Mauritanie	56
4. Conclusion.....	58
Chapitre 2 :	
Analyse et interprétation	
1. Introduction.....	60
2. Analyse des corpus	61
3. Interprétation d’analyse	73
4. Conclusion.....	74
Conclusion général	76

Introduction générale

Dans la présente recherche, nous aborderons le sujet de la négation comme stratégie argumentative dans le discours juridique (les plaidoiries des avocats pénalistes de droits international et de droit l'homme). Nous nous intéressons aux textes appartenant au genre judiciaire, ils sont extraits et sélectionnés du concours international de plaidoiries de Mauritanie. Il s'agira donc d'une analyse qui s'inscrit dans le domaine de l'analyse de discours, qui a pour objet de montrer comment les avocats exploitent la négation dans leurs plaidoiries pour agir sur les auditeurs. Et de voir aussi le morphème négatif utilisé.

La rhétorique est l'art de bien dire, l'art de l'éloquence. Aucun texte ou production langagière ne peut être empreinte de cette caractéristique plus que le discours juridique. Les plaidoiries servent à convaincre, à persuader voire désorienter l'autre. Elles constituent un champ fertile pour une analyse de l'argumentation, car elles sont des textes par excellence rhétoriques et argumentatifs.

Les avocats ne peuvent agir sur les auditeurs qu'à travers l'exploitation des stratégies argumentatives telle que la concession, la négation, etc. pour que leurs arguments soient en mesure d'être admis par les interlocuteurs ; c'est à partir de ce point que prend naissance la problématique autour de laquelle s'articule cette étude : qu'en est-il de l'exploitation de la négation dans les plaidoiries en vue d'agir sur l'interlocuteur ? Cette problématique comprend deux questions partielles : quel est le type de négation le plus récurrent ou le plus exploité ? Quel est le morphème négatif le plus utilisé Les hypothèses que nous mettrons en avant afin d'aborder ces questionnement sont les suivantes : la négation polémique , en raison de sa force et de son orientation argumentative, permettrait aux avocats qui l'exploitent d'agir sur leurs rivaux. Les avocats s'appuieraient sur l'emploi du morphème « nepas » en vue de renforcer leurs plaidoiries en matière d'arguments.

Nous allons tenter de valider nos hypothèses en analysant quelques exemples appartenant aux plaidoiries des avocats du concours des plaidoiries de la Mauritanie.

Introduction générale

Notre travail consiste à faire une analyse argumentative de la négation dans cinq plaidoiries qui portent sur le thème général des droits de l'homme.

Notre étude comprendra deux parties, une partie théorique et une partie pratique. La première aura comme objet de présenter le cadre théorique dans lequel s'inscrit ce mémoire. Elle se repartie en deux chapitre : le premier sera consacré à définir les concepts fondamentaux sur lesquels s'appuiera notre recherche à savoir : la rhétorique et l'argumentation. Dans le deuxième chapitre, nous allons présenter la théorie de l'argumentation dans la langue « TAL » conçue et développée par Anscombe et Ducrot et l'argumentation dans le discours chez Amossy. Ensuite nous définirons la négation comme stratégie argumentative notamment dans la théorie de l'argumentation ; nous développerons dans le détail les types de la négation et ses stratégies.

La deuxième partie de cette étude (pratique) se répartit à son tour en deux chapitres : le premier sera consacré à la présentation du corpus et la méthodologie adoptée. Le deuxième sera consacré à l'analyse et à l'interprétation de l'analyse des énoncés négatifs dégagés. On terminera cette étude par une conclusion générale dans laquelle on résumera l'ensemble des résultats qu'on est parvenu à dégager.

1. Introduction

Dans ce chapitre nous présenterons les différents concepts et les fondements théoriques sur lesquels s'appuiera notre recherche à savoir les notions de la rhétorique et de l'argumentation. Nous aborderons la notion d'argumentation en faisant un lien avec le concept de la rhétorique.

Nous allons voir aussi comment l'argumentation rhétorique, notamment celle d'Aristote, a été relancée et renouvelée par Perlman et Lucie Olberth Tetycca. On verra ici les éléments fondamentaux de la rhétorique aristotélicienne pour l'argumentation à savoir le logos le pathos et l'ethos.

2. La rhétorique

2. 1. Présentation générale

Etymologiquement parlant, le mot rhétorique provient du latin « rhetorike » issu du grec « rhétorica » » lequel construit l'autre terme Grec « rhetor », c'est-à-dire, maître rhétorique « orateur », « rhéteur ». Rhétorique signifie oratoire accolé à « teché rhétoriké », voulant dire par cela « art », « métier ». La rhétorique est donc l'art ou le métier de l'orateur ; l'art de bien dire, l'art du discours public.¹

Selon Olivier Reboul, la rhétorique est l'art de persuader par le discours ou bien l'art du discours persuasif. La rhétorique est aussi « *la faculté de découvrir par l'intelligence ce qui, dans chaque cas, peut être propre à persuader. Aucune autre technique ni autre science n'a cette fonction, elle est bien la faculté de découvrir par l'esprit, ce qui est surtout donné pour persuader* » (Aristote, 1355b, [1932] ; p 76) C'est une conception persuasive liée au père fondateur de la rhétorique, comme le précise Joelle Garde Tamines dans son ouvrage « la rhétorique », Gorgias. Ce dernier considérait la rhétorique comme ouvrière de la persuasion. Soulignons que le mot persuasion comme équivalent du mot rhétorique est une proposition très partagée dans les différents ouvrages théoriques que nous avons consultés.

La rhétorique c'est aussi l'art d'agir par la parole comme le souligne Amossy Ruth « *Une théorie de la parole efficace doublée d'un apprentissage au cour duquel, les hommes de la cité s'initiaient à l'art de persuader* » (Amossy, 2000:p1)

L'argumentation se balance donc entre l'idée de persuasion et celle d'art de bien dire. Si la définition de la rhétorique par la persuasion est fondée sur la fonction sociale du langage, une autre définition controversée met l'accent sur le discours lui-même ; la rhétorique est l'art de bien parler, de plaire de séduire par le langage c'est donc : «l'éloquence» pour Quintilien.

¹ <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Rhetorique.htm>

Dans une acception plus large, la rhétorique se définit comme l'art de l'éloquence, de la conviction et de la persuasion, une définition qui remonte à l'antiquité. Cette notion avait vu le jour dans la Grèce antique comme une théorie de l'argumentation pour la nécessité de codifier l'art du plaidoyer ; elle avait donc des origines juridiques, l'objectif était d'appréhender la rhétorique comme l'art de disposer d'arguments pour disqualifier une thèse et/ou de convaincre un auditoire du bien fondé de la thèse adverse.

Dans un champ d'étude tel que le notre, nous pouvons retenir que la rhétorique est l'art de bien dire, l'art d'agir sur l'autre, en vue d'argumenter « convaincre et persuader » via la langue.

2. 2. Aperçu historique

2.2.1. La rhétorique antique

La rhétorique a vu le jour depuis la naissance des institutions démocratiques à Athènes, elle était définie comme l'art de la persuasion selon « Corax » son fondateur. On lui doit le premier texte sur la rhétorique ; ses élèves, après, prennent son chemin notamment Tisias et Gorgias, c'étaient les premiers Rhéteurs. Isocrate, l'orateur athénien (Ive siècle avant, J-C), disciple de Gorgias, élève de la rhétorique au-dessus de la seule éloquence judiciaire. Dans les critiques de Platon qu'il prête à Socrate de la rhétorique des sophistes, Platon a fixé l'image de la rhétorique artificieuse et sophistique détournée de la recherche de vérité. En revanche, Aristote a fait un classement des genres : délibératif, judiciaire et épideictique.

La conception de la rhétorique à Rome vient du model grec, Quintilien et Cicéron étaient les leaders de l'éloquence et la rhétorique ; ils ont mis en œuvre plusieurs traités en la matière notamment sur la pratique de l'art oratoire « traité de l'institution oratoire ».

2.2.2 La rhétorique au moyen âge et à la renaissance

La rhétorique est considérée comme l'une des trois disciplines « trivium », à côté de la grammaire et de la logique. Elle puise du traité de la rhétorique à

Hérennius (82 ans avant J-C), destinée à l'enseignement de la rhétorique notamment les techniques de la mnémonique « l'art de la mémoire ».

La rhétorique est caractérisée par la traduction des œuvres grecques et latines et le retour aux textes classiques de l'antiquité notamment ceux d'Aristote de Quintilien et de Cicéron.²

2.3. Les parties principales de la rhétorique

Nous avons vu que la rhétorique est l'art de bien parler, mais cela concerne que la communication orale, sa visée était de trouver des arguments convenables pour convaincre, elle comporte cinq parties ; « l'invencio, la dispositio, l'elocutio, l'actio, et la memoria ».

1. inventio : L'invention ; c'est l'art de trouver des éléments argumentatifs pour convaincre l'autres.

2. dispositio : La disposition ; c'est l'art d'exposer des arguments et des procédés pour agir sur l'autre, cela concerne trois éléments principaux :

a. l'exorde : C'est-à-dire l'introduction ou les pratiques oratoires à laquelle s'ajoutent la proposition, la division et la narration.

b. la confirmation : Comporte toutes les ressources de l'amplification appliquées au développent des arguments.

c. la péroraison : La conclusion soutenue par l'effort du pathétique.

3. elococio : L'élocution ; cela concerne le style par ses éléments particuliers et dans ses traits généraux. De ce fait, la distinction classique entre style simple tempéré et style élevé porte sur l'étude de la poésie ou la prose. Ce qui constitue le style sont les

² Espace français .com.

mots et les propositions qui englobent dans leur part l'étude des figures des mots et les figures de pensées ou ce qu'on appelle les figures de style.

4. actio : L'action ; cela concerne tous les éléments qui accompagnent les pratiques oratoires : la voix les gestes... **Autrement dit, le** choix des mots, des structures grammaticales, emploi des figures, de rythmes et de sonorités et même le comportement.

5. memoria : La mémorisation ; c'est l'art de retenir son discours (*mnême*), c'est-à-dire les procédés mnémotechniques (Quintilien) qui permettront de mettre en œuvre ce qui a été préparé afin de retenir ses arguments lors des procès oratoires³.

3. Rhétorique et Argumentation :

Partant de la définition tirée de « Trésor de la langue française », on peut dire que l'argumentation est l'action d'argumenter ; c'est l'ensemble des raisonnements par lesquels on déduit des conséquences logiques d'un principe, d'une cause ou d'un fait, en vue de prouver le bien-fondé d'une affirmation et de convaincre⁴. Cette dernière met l'argumentation dans son objectif final et principal, celui de la conviction. Selon Grize, « *l'argumentation sert à amener son destinataire à approuver certaines thèses* » (Grize, 2002 : p 15).

Quand on est dans un champ d'étude, notamment dans une analyse qui explore un corpus issu du domaine juridique, la rhétorique s'implique fatalement dans la mesure où les composantes que le genre du discours devrait comprendre sont liées aux objectifs initiaux de cette discipline.

3.1. Perlman et le renouvellement de l'argumentation rhétorique

Si Aristote était l'auteur de référence de la rhétorique, celle-ci a été l'objet constant d'étude des philosophes, linguistes, sociologues du langage. Aristote présente la rhétorique comme « la faculté de découvrir spéculativement ce qui, dans chaque cas, peut être propre à persuader » (Aristote, 1991, p. 6).

³ .espace français.com

⁴TLFI. Trésor de la langue française informatisé. Http . atilf. CN.RS université de Rouaine.

Nous avons dit que si Aristote était l'auteur de référence « le père fondateur de la rhétorique », Perlman relie la rhétorique « néo-rhétorique » avec une réflexion féconde sur le pouvoir du verbe envisagée dans une dimension d'échange social. (R Amossy, 2006, p. 15). « Le traité de l'argumentation » co-écrit avec Lucie Olbrecht- Tyteca et « the use of argument » de Steffen Tolman sont des travaux à l'origine des principales modélisations d'un côté francophone et d'autre côté anglo-saxon viennent d'inaugurer le renouvellement épistémologique des théories de l'argumentation en tant qu'art de convaincre. Perlman et Lucie Olberchts Tyteca sont les pionniers de la nouvelle rhétorique qui se démarque de la logique démonstrative et de l'évidence de Descartes pour mettre l'argumentation au cœur d'une logique informelle, en définissant l'argumentation comme « une technique discursive propre à provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment » (Perlman & Obrechts, 2000 : 7).⁵

Perlman réintroduit l'ancienne rhétorique celle développée par Aristote qu'il oppose à la rhétorique classique envisagée comme celle des figures de style qui a pour objet principal de séduire ou à émouvoir, (persuasion), (Perlman, 1988 :p2). « *Dans le Traité de l'Argumentation, écrit en collaboration avec Lucie Olbrechts-Tyteca, il précise les frontières de ce qu'on appellera désormais «La nouvelle rhétorique ».*Perlman préférera se concentrer sur l'aspect persuasif, voire manipulateur de la rhétorique plutôt que sur l'aspect ornemental, stylistique ». (HOOGAERT, 1995 : 162)

Les travaux de R Barth ou de Genette s'inscrivent dans l'héritage de cette rhétorique classique développée au cours de XVIIème siècle. Perlman estime que la rhétorique classique traite le style et l'esthétique du discours tandis que celle attribuée à Aristote s'intéresse à la dimension persuasive du discours. Il précise aussi les frontières de ce qu'on appelle désormais la nouvelle rhétorique, dans la mesure où il préfère se concentrer sur l'aspect persuasif moins manipulateur de la rhétorique plutôt que sur l'aspect ornemental et stylistique. (Hoogaret, 1995, p. 162). En se situant

⁵ Gwenole Fortin. L'Argumentation: genèse d'une anthropologie du convaincre. 2005. halshs-00004041

explicitement dans la lignée scientifique d'Aristote, Perlman reprend les concepts de ce dernier sur les usages de l'argumentation tout en proposant « *une continuité des concepts d'Aristote et il s'y réfère, le plus souvent, comme un inspirateur des grands principes de la nouvelle rhétorique* » (Vannier, 2001, p, 44).

Perlman reconduit donc la dichotomie aristotélicienne entre le raisonnement analytique et le raisonnement dialectique, la logique en charge d'étudier le premier et la rhétorique le second. C'est-à-dire, là où la logique s'occupe des arguments formels dont la vérité des conclusions suit nécessairement la vérité des prémisses par inférence déductive, la rhétorique s'occupe de l'argumentation non-formalisée qui est affaire de vraisemblance. Ainsi Perlman affirme : « *le but de l'argumentation n'est pas de déduire les conséquences de certaines prémisses mais de provoquer ou d'accroître l'adhésion d'un auditoire aux thèses qu'on présente à son assentiment* » (Perlman,1988 .page 2)

La néo-rhétorique se construit autrement, différente de toute autre rhétorique non argumentative, de la tradition cartésienne qui n'accepte comme rationalité que celle de la démonstration logique. Perlman reprend ainsi, à sa manière, la tentative inaugurée par Aristote, qui cherchait de définir les règles de construction du savoir commun, il prendra appui pour cela sur la rhétorique dont il renouvèlera la typologie des arguments » (Breton & Gauthier ,2000 : page 35/36)

32. Eléments fondamentaux de la rhétorique aristotélicienne pour l'argumentation

Aristote a mis une trilogie qui a bien servi les études postérieures des sciences du langage sur la notion d'argumentation. On parle du logos, du pathos et de l'ethos.

3.2.1. Le logos

Le terme logos désigne plus la raison que le verbe ; on parle ici de l'ensemble des raisonnements logiques employés pour dire les choses ou les occulter. C'est-à-dire

les structures logiques qui donnent lieu à ce qu'on appelle les stratégies de la persuasion et de la conviction.

Ce terme est conçu par Aristote qui désigne l'utilisation de la logique, de la raison dans le discours c'est-à-dire l'exercice de la raison et de la logique dans l'argumentation. Il fait appelle à la logique. « Il désigne tout simplement l'exercice de la raison dans l'argumentation, c'est-à-dire les procédés rationnels mis en œuvre pour arriver à justifier sa prise de position. Ces procédés rationnels constituent les outils de base de la démarche logique. La déduction, l'induction, l'explication, l'exemple, l'analogie sont quelques uns parmi ces procédés rhétoriques. » (Amossy, R, 2000, p76) Cette citation définit le logos comme la pratique ou l'utilisation de la logique dans l'argumentation, c'est-à-dire que le logos apporte des preuves raisonnées il s'agit donc de convaincre l'auditoire par la logique.

3.2.2. Le pathos

Le pathos est rattaché au logos dans la rhétorique d'Aristote. Pour ce dernier, l'association de ces deux éléments permettrait de bien mener l'entreprise de la persuasion, malgré que le pathos ait trait à ce que pourrait émotionnellement toucher l'auditoire et contribuer à la persuader.

On a critiqué ces deux éléments (logos et pathos), il y a une incompatibilité dans la dynamique d'une argumentation saine, car le premier c'est la raison (qui est sollicitée), tandis que l'autre fait appel aux sentiments, désir, passion, etc. Perleman mesure les difficultés de soustraire la raison aux passions ou d'effectuer l'inverse en montrant que la tâche de différenciation n'est pas aisée, ce qui ne le conduit pas à insérer la passion dans l'argumentation.

Plantin (1997), Doury (2000) et Charaudeau (2000) ont pris en considération les émotions dans le processus argumentatif ; donc les trois défendent le lien qui unit rationalité et émotion.

Charaudeau détache les émotions des pulsions car « elles ne sont pas [...] totalement irrationnelles et ne sont donc pas réductibles à ce qui est de l'ordre de la simple sensation ou de la pulsion irraisonné » (*ibid.*).

Les émotions ne sont que pratiquement liées à l'affect, car elles entretiennent également des rapports avec la rationalité ; les émotions sont d'ordre intentionnel qui n'est pas défini en dichotomie avec les passions, les émotions permettent d'élaborer des actions pour atteindre un but. Or c'est l'émotion « désire ou autres » qui est conçu comme déclencheur.

Aristote liait le logos et le pathos en les utilisant par alternance l'un à l'autre. Pour persuader son auditoire, il faut préparer son esprit. Il n'est pas important que les sentiments que le locuteur cherche à inspirer soient forcément les siens : ce n'est pas l'homme en colère qui éveille le plus grand emportement chez les autres, ni l'homme désespéré qui provoquera le plus de compassion. Le sentiment qu'il occasionne dépendra donc de l'arrangement de son discours. La subtilité de l'étude du pathos réside là où il ne s'agit pas de voir comment les émotions sont exprimées mais comment elles sont suscitées. Amossy, dans l'argumentation dans le discours, se situe dans la même lignée, il propose de repérer l'émotion dans l'interaction argumentative : « le pathos, ne l'oublions pas, est l'effet émotionnel produit sur l'allocutaire » (Amossy Ruth, 2006 : p186)

3.2.3. L'ethos

Si le pathos fait l'auditeur, l'éthos fait le locuteur. La notion de l'ethos présentée dans la littérature grecque a été réinterprétée par Aristote. Il l'a liée à l'image persuasive, vertueuse qui aidera l'orateur à emporter l'adhésion de ses auditeurs. Dans la rhétorique classique, le concept de l'ethos était attaché à la personne de l'orateur, de son image produite dans son discours ; il ne s'agit donc pas de l'image dont jouit le locuteur en dehors du discours, de sa réputation, mais bel et bien de ce qu'il dit de lui dans le discours ; cette image est une production de discours. Aristote dans sa rhétorique nomme « l'ethos du terme grecque [ἦθος] personnage, l'image de soi que projette l'orateur désireux d'agir par sa parole » (Amossy, 2006, p. 70). Il faut noter que le fait que cette image est produite par le discours ouvre ainsi un débat

dont la question central est : « *s'il s'agit de savoir s'il faut privilégier l'image de soi que l'orateur projette dans sa parole, ou plutôt celle qui dérive d'une connaissance préalable de sa personne* » (Amossy, Ibid).

L'idée c'était qu'on accorde beaucoup plus d'importance au discours de l'orateur « la personne jouissait d'une grande renommée ». Si cette dernière est basée sur des vertus, celle-ci est fatalement transférée dans le discours ; dans ce cas, la notion de l'ethos est liée à un statut institutionnel qui a des qualités indissociables de la personne. Dans cette perspective, tout homme de bien peut devenir un bon orateur.

De ce fait on distingue une conception divergente de l'ethos ; pour Isocrate c'est la réputation, c'est le nom de l'orateur sa vertu qui compte : « bien loin, la parole d'un homme bien considéré inspire plus de confiance que celle d'un homme décrié » (Isocrate *in* Bodin, 1967, p. 121). Cependant dans la rhétorique d'Aristote c'est beaucoup plus la façon dont l'orateur se présente dans sa parole.

(R. Amossy, 2006, p. 70).

Dans la théorie de l'énonciation, Benveniste et Kerbrat-Orecchioni s'inspirent notamment de la perspective interactionniste de Goffman pour se pencher sur les aspects linguistiques inscrits dans les représentations que se font les participants de l'échange. Mais le précurseur qui a vraiment repris clairement la notion de l'ethos est Ducrot, dans sa théorie polyphonique de l'énonciation. Il lui donne en fait un rôle crucial dans visant la dissociation entre locuteur et énonciateur. Pour lui, il ne faut pas confondre les instances intra-discursives avec celui qui élaborent et signe le discours. Cela veut dire que l'ethos est cette fabrication du locuteur à travers le discours. Autrement dit, c'est le discours qui fait le locuteur à travers l'apparence que lui confère, le débit, l'intonation le choix des mots et les arguments. Il ne s'agit donc pas d'affirmations flatteuses qu'il peut faire sur sa propre personne dans son discours et risquent de heurter l'auditoire « le fait de choisir ou de négliger tel argument peut apparaître symptomatique de telle qualité ou de tel défaut moral) »

(Ducrot, 1984, p. 201).

Dans l'analyse de discours, l'ethos est « partie prenante de la scène d'énonciation au même titre que le vocabulaire, ou les modes de diffusion qu'implique l'énoncé pour son mode d'existence » (Maingueneau, 1993, p. 82). Le locuteur doit inscrire son discours dans une certaines scènes d'énonciation pour que ses propos soient légitimes, d'où l'importance des genres établis qui proposent une distribution des rôles. Même si l'allocataire ignore l'ethos préalable du locuteur, le genre lui permet d'en cibler certains éléments et par là le locuteur peut construire une image de soi « *l'ethos du locuteur est [...] attaché à l'exercice de la parole, au rôle qui correspond à son discours et non à l'individu réel indépendamment de sa prestation oratoire : c'est donc le sujet d'énonciation en tant qu'il est en train d'énoncer qu'il est ici en jeu* » (Maingueneau, . 1993, p. 138). Bref, Maingueneau relie l'ethos au ton verbal et à l'écrit, c'est-à-dire que son déchiffrement permet de moduler un caractère et une corporalité de l'énonciateur et non pas du locuteur extra-discursif.

Conclusion :

Nous avons vu, dans ce chapitre, les concepts et les fondements théoriques de l'argumentation, à savoir la notion de la rhétorique et l'argumentation. Nous avons abordé également la notion de l'argumentation en faisant un lien avec le concept de la rhétorique ainsi que la manière par laquelle cette dernière a été renouvelée par Perlemain et Lucie Olberth Tetycca dans son « Traité de l'argumentation ». Et les éléments fondamentaux de la rhétorique aristotélicienne pour l'argumentation à savoir : le *logos* le *pathos* et finalement le *l'ethos*.

1. Introduction :

Dans ce chapitre nous allons présenter la théorie de l'argumentation dans la langue « TAL » développée par Oswald Ducrot et Jean Claude Anscombe. Nous tenterons parallèlement d'expliquer les notions d'argumentation rhétorique et d'argumentation linguistique, ainsi que l'argumentation dans le discours développée par Ruth Amossy.

Nous verrons ensuite comment Ducrot a fait la distinction entre argumentation et inférence, illustrée par quelques exemples empruntés à ce dernier. Outre nous présentons également les mécanismes d'argumentation, en s'appuyant sur la négation, ses types et ses stratégies

2. L'argumentation dans la langue

Partant de l'idée que la langue ne sert non seulement à décrire le monde, mais à agir sur l'autre, nous enrichissons ce point notamment sur la base des travaux d'Oswald Ducrot et Jean Claude Anscombre. En effet, ces derniers ont donné une nouvelle vision à la notion de la langue, surtout celle concevant l'argumentation de façon plus distincte de celle conçue et motivée par la tradition aristotélicienne. Leur approche dite la pragmatique intégrée se positionne entre des orientations sémantiques et d'enchaînement d'énoncés. Ducrot définit le sens de l'énoncé comme l'association d'un composant rhétorique et un composant sémantique. L'objectif est de montrer comment « *les circonstances d'énonciation entre en jeux pour expliquer le sens réel d'une occurrence particulière d'un énoncé seulement après qu'une signification ait été attribuée indépendamment, de tout contexte, à l'énoncé lui-même* » (Ducrot .1984.P 16). C'est dans cette acception que le terme rhétorique prend ou désigne le sens que l'énoncé prend en contexte.

2.1 La théorie de l'argumentation (TAL)

La théorie de l'argumentation dans la langue (TAL) prend le mot « *argumentation* » dans une nouvelle vision ; dans un sens un peu inhabituel où la langue ne servirait pas seulement à décrire le monde mais à agir sur l'autre.

Selon Ducrot et Carel, l'argumentation est dans la langue, elle fait partie de la signification même des mots et des énoncés, elle n'est pas un raisonnement où se manifeste le logos, mais une constituante fondamentale de la langue. L'argumentation linguistique ne consiste pas en un «faire croire» (finalité de l'activité rhétorique), mais en un «faire faire» ou plus précisément à en «faire dire». Et entre faire croire et faire faire ou faire dire, il y a une grande distinction qui s'impose.

L'argumentation rhétorique est cette activité verbale visant à faire croire quelque chose à quelqu'un. Selon Ducrot cette définition met à côté la notion d'agir sur l'autre ; le faire faire, le faire dire : « *Elle exclut volontairement l'activité visant à faire faire quelque chose. Plus exactement, elle ne prend en considération le faire faire que si celui-ci est appuyé sur un faire croire* »(Ducrot, Ibid.) ; c'est-à-dire, on

peut agir sur l'autre pour qu'il fasse quelque chose par le biais d'autres éléments, ceux de faire croire : « *il y a bien évidemment d'autres moyens de faire faire quelque chose à quelqu'un que la stratégie un peu naïve consistant à lui faire croire qu'il est bon pour lui de faire cette chose* » (Ibid.). Ducrot considère que faire croire en agissant par la parole c'est « *seulement l'activité verbale, celle de l'écrivain ou de l'orateur, qu'utilisent la parole pour faire croire* » (Ducrot, *ibid.*) Il souligne aussi que faire croire par la parole mène seulement à la persuasion « *il peut suffire de mettre le destinataire dans une situation où il a intérêt à croire ce qu'on veut lui faire croire. Mais de cela aussi je ne m'occuperai pas, et je considérerai uniquement la persuasion par la parole, par le discours* » (Ibid.).

D'autre part, Ducrot, au lieu d'employer « *argumentation linguistique* » il emploie les termes « *argumentation, segments de discours* » constitués par l'enchaînement de deux propositions A et C, reliées implicitement ou explicitement par un connecteur du type de *donc, alors*, dans la mesure où, A c'est l'argument, et C la conclusion. « *Cette définition peut être étendue aux enchaînements reliant, non pas deux propositions syntaxiques, mais deux suites de propositions, par exemple deux paragraphes d'un article. Les grammairiens et linguistes interprètent généralement ces enchaînements « A donc C » en disant que A est présenté comme justifiant C, comme rendant C vrai, valide, ou au moins plus acceptable qu'il n'était avant son enchaînement à A.* ».¹

Nous entendons par argumentation un raisonnement destiné à prouver un fait ou à défendre une opinion. On la trouve partout, dans la littérature, la linguistique, le domaine judiciaire, la philosophie, la religion, etc. Mais l'argumentation se différencie selon les objectifs, les stratégies, le mécanisme, la visée voire même l'intention de l'interlocuteur. Ce dernier, à travers son discours, peut convaincre, persuader, tout en s'appuyant sur une ou plusieurs stratégies, c'est-à-dire un mécanisme ou une démarche choisie en fonction de la thèse à soutenir ou de l'interlocuteur à convaincre. Pareil avec ce qu'on a vu dans la rhétorique aristotélicienne et Perlman, qui postule que l'objet de la théorie de l'argumentation est l'étude des techniques discursives

¹ Ducrot argumentation linguistique et argumentation rhétorique

permettant de « provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment » (traité de l'argumentation Perlman et Olbercht-Tyteca 1970). Sous cet angle, l'argumentation dans la nouvelle rhétorique se réfère à une démarche logique et à un raisonnement qui suppose la présence des connecteurs linguistiques instituant des relations dites argumentatives dans les énoncés. Dans cette lignée, Ducrot et Anscombe soulignent que « *un locuteur fait une argumentation lorsqu'il présente un énoncé E1 (ou un ensemble d'énoncé comme destiné à en faire admettre un autre ou un (ensemble d'autres) E2* » (Ducrot, 1988p .8).

Dans cette acception, l'argumentation constitue un fait de langue et non du discours ; elle intervient dans la construction du sens de l'énoncé qui comporte « comme partie intégrante, constitutive, cette forme d'influence qu'on appelle la force argumentative. Utiliser un énoncé a un but au moins essentiel que d'informer sur la réalisation de ces conditions de vérité, ce but est d'orienter le destinataire vers certaines conclusion en le détournant des autres » (*ibid.*). cela revient à dire que l'on trouve dans chaque énoncé argumentatif deux aspects (argument et conclusion). Exemple emprunté à Ducrot :

A :- Pierre a téléphoné, il viendra demain.

B :- Alors, tu dois être content.

Décrire ou argumenter, deux visées divergentes lorsqu'on prend la parole ; un grand débat qui remonte à l'Antiquité sur la question, si le langage sert à décrire le monde ou sert à argumenter « agir sur l'autre », les deux sont liées, dans la mesure où l'un domine l'autre par ses positions : « *Pour l'argumentation, le récit ne serait qu'une expansion descriptive nécessaire à remplir de chair sémantique les arguments de la chaîne de raisonnement ; pour le récit, l'argumentation ne viendrait qu'en appui de la description des faits* » (Patrick Charaudeau)².

² *L'argumentation n'est peut-être pas ce que l'on croit* Revue Le français aujourd'hui n°123, Association Française des Enseignants de français, Paris, 1998., 1998

L'argumentation relève d'une activité de pensée, d'une activité de langue ou d'une activité de discours : la première activité renvoie à la tradition platonicienne philosophique qui met en évidence le raisonnement logique et la pensée comme sorte d'argumentation par rapport à la langue : « *l'argumentation relève d'une activité de pensée, renvoie à la tradition des études de logique qui dans la filiation de la philosophie platonicienne accordent à la pensée une autonomie vis à vis du langage : la pensée réaliserait des opérations de raisonnement indépendamment du langage* ». (*Ibid.*).

La deuxième activité renvoie à l'étude de l'argumentation comme un phénomène langagier, car pour Ducrot c'est dans la langue où se trouve l'argumentation et dans ses mots où réside la force d'orientation sémantique : « *L'argumentation doit donc être étudiée comme un phénomène strictement langagier. Mais certains vont encore plus loin en tentant de démontrer que c'est "dans la langue" que se trouve l'argumentation* » (*Ibid.*)

La troisième activité renvoie à l'exploitation de langue à des fins argumentatives moins que persuasives, cette activité renvoie à « *la tradition des études de rhétorique argumentative, du moins celles qui tentent de décrire les catégories et les mécanismes de mise en œuvre du langage à des fins de persuasion. On sait que cette tradition, forte dans la philosophie classique, a connu des moments de déclin puis de résurgence et, à l'heure actuelle, un certain regain* » (*Ibid.*).

Pour conclure ce point, nous dirons que l'argumentation dans la langue se définit comme le fait de présenter un énoncé comme servant à admettre un autre ; c'est le fait de produire un énoncé comme renvoyant à une conclusion. C'est cette conclusion, ou E2 pour reprendre les termes d'Anscombe et Ducrot, qui constituera ce qu'on qualifie d'argument.

2.2 Argumentation versus inférence :

On entend par acte d'inférer l'activité de déduction du sens à travers l'énoncé que le locuteur a présenté. Ducrot distingue entre l'acte d'inférer et l'acte d'informer « *nous entendons par l'acte d'inférer non pas l'acte psychologique [...]*

Mais un acte de langage dont l'accomplissement implique la production d'un énoncé. Le locuteur L d'un énoncé E fait un acte d'inférer si en même temps qu'il énoncé E il fait référence à un fait X qu'il présente comme le point de départ d'une déduction aboutissant à l'énonciation de E. (.....) cette définition permet de distinguer l'acte d'inférer de l'acte d'informer ». Empruntons un exemple à Ducrot :

« quel temps faisait-il hier ? On répond il faisait très beau, il y a pas d'inférence et le locuteur ici ne se présente pas comme opérant la déduction dans l'acte même de l'énonciation.

En revanche une réponse comme « il faisait certainement très beau » indique qu'elle est elle-même le résultat d'une déduction de la part de son locuteur (inférer == déduire le sens).

En comparaison avec l'argumentation, Ducrot souligne que si l'acte d'inférer est un acte de langage accompli au moyen d'un énoncé fondé sur le fait que X est un fait, mais non pas un énoncé, ce fait peut être décrit dans un énoncé tel que :

A : Pierre a téléphoné, il viendra demain.

B : Alors, tu dois être content.

Il peut être aussi le fait de l'énoncé, c'est-à-dire un acte d'inférer opéré à partir de l'énonciation. Exemple :

Tu t'intéresses donc à Pierre ?

Tiens, qu'est-ce qu'il devient, Pierre ? Cet énoncé présente un acte d'inférer opéré à partir de l'énonciation de la question. (Ducrot, Ibid.).

Pour la distinction et pour enlever l'ambiguïté Ducrot a décrit comme un acte doublement accompli, l'énonciation de l'argument et l'acte d'inférer « lorsqu'un locuteur construit une argumentation, il présente, avons-nous dit, un énoncé E1 (ou un ensemble d'énoncés) comme un argument devant autoriser un autre énoncé E2 explicite ou implicite. Il peut sembler raisonnable de décrire l'argumentation comme

l'accomplissement de deux actes : l'énonciation de l'argument d'une part, et d'autre part un acte d'inférer lorsque l'on exprime ou sous-entend la conclusion »

Empruntons un autre exemple à Ducrot pour illustrer l'acte d'inférer :

Je ne suis pas si méchant que ça (=E1) :

Tiens, prends la voiture pour aller au cinéma (=E2).

Dans cet enchaînement le locuteur donne une permission à son interlocuteur, en disant E1, « Cet acte d'inférer prendrait pour point de départ le fait X indiqué en E1, ou constitué par l'énonciation de E1 » (Ducrot, Ibid.).

Dans l'exemple, tu es fatigué (=E1), tu devrais prendre des vacances (=E2), la fatigue est signalée en E1 comme étant un état de chose, dans ces deux cas, rien n'empêche à dire qu'il y ait un acte d'inférer fondé sur E1 accompli en E2. (Ducrot, Ibid).

Sauf les cas où cet acte ne donne pas lieu à une argumentation dans le discours suivi d'un même locuteur ;

A : Pierre se doute que Marie est là.

B : tiens, Marie est donc là.

Dans ce dialogue, L'acte d'inférence fait par B à partir du discours de A, ne peut être étalé sous forme de monologue. Donc on n'aura jamais :

Pierre se doute que Marie est là, elle est donc là. (Ducrot, 1984 :p12)

Il y a aussi des argumentations qui ne s'appuient sur aucun acte d'inférer, notamment celles faites à partir d'une interrogation.

J'hésite à acheter cette voiture (=E2) :est-ce qu'elle est économique à tous point de vue ? (=E1)

Dans cet exemple, la question ne présente donc d'autre fait que sa propre énonciation, El n'autorise que les actes d'inférer fondés sur dernière ; ainsi le dialogue :

-Est-ce que cette voiture est économique à tous point de vue ?

-tu n'as doc pas consulté la fiche technique.

Dans cet exemple, ce n'est pas l'énonciation de la question qui est argument, mais l'expression d'incertitude qui selon Ducrot appartient au sens intrinsèque des questions.

En revanche, il est possible d'argumenter même quand l'inférence est impossible ; cas des connecteurs pragmatique « mais pourtant » ; selon Ducrot, en disant p , mais pourtant q , ainsi que dans l'exemple ;

Pierre s'imagine que Jacques et moi sommes des vieilles connaissances ($=p$) mais pourtant, on ne s'est jamais rencontré ($=q$)

L'énoncé p indique à la fois une croyance de Pierre et que cette croyance est fausse, dans ce cas il n'y a pas d'inférence qui conduit à l'énoncé $q= j'$ au déjà rencontré Jacques. (Ducrot, 1984 ; Ibid.)

Ducrot, au travers ces exemples, voulait montrer que l'argumentation et l'inférence appartiennent à deux ordres bien distincts. L'argumentation se situe au niveau du discours et l'inférence est liée à des croyances relatives à la réalité, c'est-à-dire à la façon dont les faits s'entre-déterminent. (Ducrot, 1984 : p 14).

3. l'argumentation dans le discours

L'argumentation dans le discours, au sein des préoccupations langagières, remonte à l'antiquité, aux théories de la philosophie lointaines depuis Aristote. Elle a évolué progressivement dans les champs du langage en prenant une place très importante. Ruth Amossy définit l'argumentation dans le discours comme la façon dont les produits oraux ou écrits agissent sur autrui en le poussant à prendre position ou en essayant d'orienter sa vision. L'argumentation ne se considère pas seulement

comme un type ou une stratégie du discours, mais en fait partie intégrante : « *Etudier l'argumentation dans le discours, c'est explorer la façon dont la parole orale ou écrite agit sur l'autre tantôt en essayant de lui faire prendre position, tantôt en orientant sa vision du réel. C'est poser l'hypothèse que toute parole cherche, délibérément ou non, à avoir un poids et une influence sur l'allocataire. L'argumentation n'est pas un type de discours parmi d'autres : elle fait partie intégrante du discours* » (R. Amossy, 2006, p. 245).

L'argumentation dans le discours, selon Amossy, peut ou bien se pencher sur des fonctionnements discursifs étudiés pour eux-mêmes, ou bien offrir des instruments pour l'analyse de textes concrets. C'est-à-dire, dans le premier cas, elle se voit indépendante en répondant à la linguistique du discours qui constitue son propre champ. Autrement dit, les fragments textuels ou les énoncés choisis servent seulement à illustrer une procédure langagière. Or, dans le deuxième cas, elle permet l'exploration de corpus particuliers, c'est-à-dire, elle s'offre aux autres disciplines en fonction des textes qu'elle analyse : les textes littéraires, les textes scientifiques, les textes historiques, etc.

L'intention de persuasion se trouve évidente voire affichée dans quelques discours tel que le discours électoral, la publicité, la lettre ouverte etc. Mais il y a des discours qui n'ont pas une finalité ou intention persuasive et où l'argumentation n'est ni apparente ni explicite, exemple : le témoignage, le reportage, le rapport officiel, la lettre amicale, l'article d'information etc.

Comme le mentionne Ruth Amossy, tout discours est argumentatif, sauf qu'il faut distinguer entre une dimension argumentative et une visée argumentative. Concernant la première, elle se rapporte aux discours où l'argumentation ne sert pas à modifier les positions de l'allocataire tel que la simple transmission d'un point de vue sur une chose. En ce qui concerne la visée argumentative, l'argumentation cherche à admettre l'allocataire pour lui modifier son avis citant comme exemple : la plaidoirie d'un avocat qui, à travers lui, vise à défendre l'inculpé.

3.1. La démarche de l'analyse argumentative dans le discours

L'argumentation dans le discours, ayant pour but d'étudier l'analyse du discours dans sa visée ou sa dimension persuasive, opte pour une multitude d'approches :

3.1.1. Une approche langagière

Le discours dépasse les opérations logiques et les processus de pensées dans sa construction. Autrement dit, il s'établit à travers la mise en fonctionnement d'outils que le langage lui-même nous attribue au niveau du choix du lexique qui comporte une orientation argumentative. Cette dernière réside à la fois dans l'énonciation (cadres formels d'énonciation, déictiques, etc.), des enchainements d'énoncés (connecteurs, topoi), des présuppositions et des sous-entendus.

3.1.2. Une approche communicationnelle

Le discours argumentatif a pour but de produire son effet sur l'auditoire, cela veut dire que cette opération s'inscrit dans un rapport d'interlocution. L'articulation logique de l'argumentation est étroitement liée à la situation de communication dans laquelle l'effet argumentatif se produit.

3.1.3. Une approche dialogique et interactionnelle

Le discours dit argumentatif agit sur un auditoire et il doit, d'une façon ou d'une autre, s'adapter à lui. De ce fait, il fait partie intégrante de l'échange entre les interlocuteurs même si l'interaction est virtuelle où le dialogue n'est pas effectivement réalisé ou concret.

3.1.4. Une approche générique

Le discours argumentatif s'inscrit habituellement dans un type ou un genre bien particulier, même s'il est difficile de le classer dans une catégorie, car il se classe d'une façon plus ou moins complexe (transversale). Ainsi, c'est le genre du discours qui délimite les objectifs, les cadres énonciatifs et la distribution des rôles entre les partenaires.

3.1.5. Une approche stylistique

Le discours argumentatif fait souvent recours aux figures de style qui, à leur tour, produisent des effets qui tentent d'orienter l'auditoire. Le recours aux figures stylistiques se fait dans l'objectif de persuader.

3.1.6. Une approche textuelle

Le discours argumentatif s'étudie d'un point de vue textuel en précisant que le texte est un ensemble cohérent d'énoncés qui forment un tout. Il s'étudie à partir des procédures et des outils de liaison qui commandent tout le corps textuel.(Ruth Amossy , 2006, P44)

3.2. L'objet de l'argumentation dans le discours

L'analyse argumentative se rapporte d'une façon ou d'une autre à un large corpus qui va de la conversation quotidienne aux textes littéraire : les romans, les contes, les essais en passant par les discours journalistiques et politiques. Peut-on dire que tout discours est argumentatif ?

3.2.1. La visée argumentative/ la dimension argumentative

L'usage du langage, selon Christian Plantin et J B Grize, dans une situation interdiscursive comprend invariablement une dimension argumentative même si l'argumentation n'est ni explicite ni apparente. Plantin avance à ce propos : « *Toute parole est nécessairement argumentative. C'est un résultat concret de l'énoncé en situation. Tout énoncé vise à agir sur son destinataire, sur autrui à croire, à voire, à faire autrement* » (Plantin, 1996, p. 18)

De la même perspective, J B Grize définit l'argumentation ainsi : « *Argumenter dans l'acception courante, c'est fournir des arguments, donc des raisons, à l'appui ou à l'encontre d'une thèse. Mais il est aussi possible de concevoir l'argumentation d'un point de vue plus large et de l'entendre comme une démarche qui vise à intervenir sur l'opinion, l'attitude, voire le comportement de quelqu'un.* » (Grize, 1990, p. 41)

Ruth Amossy distingue entre visée argumentative et dimension argumentative : « *la simple transmission d'un point de vue sur les choses, qui n'entend pas expressément modifier les positions de l'allocutaire, ne se confond pas avec l'entreprise de persuasion soutenue par une intention consciente et offrant des stratégies programmées à cet effet.* » (Ibid, p. 33)

Pour mieux illustrer cette distinction, Amossy propose l'exemple suivant : le plaidoyer d'un avocat est considéré comme un discours ayant une visée argumentative car il tente et cherche à innocenter un inculpé. Au contraire, un article d'un journal ou d'un texte romanesque a seulement une dimension argumentative. Elle avance : « *En termes de genres, on peut mentionner parmi les discours à visée persuasive le prêche de l'église, le discours électoral, une publicité pour une marque de voiture, un manifeste politique ou littéraire. Parmi les discours qui comportent une dimension argumentative, on peut citer l'article scientifique, le reportage, les informations télévisées, certaines formes de témoignages ou d'autobiographies, le récit de fiction, la lettre amicale, la conversation quotidienne.* » (Ibid, p. 34)

Enfin de parcours, comme le mentionne Ruth Amossy, tout discours est argumentatif, sauf qu'il faut distinguer entre une dimension argumentative et une visée argumentative. Concernant la première, elle se rapporte aux discours où l'argumentation ne sert pas à modifier les positions de l'allocutaire, tel que la simple transmission d'un point de vue sur une chose. En ce qui concerne la visée argumentative, l'argumentation cherche à admettre l'allocutaire pour lui modifier son avis citant comme exemple : la plaidoirie d'un avocat qui, à travers lui, vise à désinculper l'inculpé ou à, au moins, diminuer sa peine en présentant des circonstances atténuantes

3.3. Argumentation dans la langue vs Argumentation dans le discours

L'argumentation dans la langue est fort loin des procédures d'une analyse argumentative vue comme art de la conciliation. Cette théorie, qui s'inspire de la pragmatique, se définit selon Ducrot et Anscombe comme suit : « l'argumentation comprise comme l'étude des orientations sémantiques et des enchainements

d'énoncés. » (Amossy, 2006, p 24). Ces deux linguistes ont mis en place une différenciation entre le terme rhétorique et argumentation contrairement à Aristote. Ces travaux ont été effectués en fonction d'une réintégration des deux notions à savoir : l'introduction de « rhétorique » dans les modèles élaborés par la pragmatique, l'attribution d'une nouvelle définition à la notion d'argumentation dans les champs de la pragmatique sémantique. Ils ont également eu recours à la notion de « composant rhétorique » pour désigner le sens de l'énoncé en situation, et à la notion de « composant sémantique » ou signification à la proposition en langue. Tout énoncé oriente vers une ou des conclusions, en conséquent, cette orientation fait partie de son sens : « l'utilisation d'un énoncé, notent Anscombe et Ducrot, a un but au moins aussi essentiel que d'informer sur la réalisation de ses conditions de vérité, et ce but est d'orienter le destinataire vers certaines conclusions en le détournant des autres.» (Anscombe et Ducrot, 1988, Avant-propos.). Empruntons un exemple à Ducrot et Anscombe : « cet hôtel est cher ». Cet énoncé représente un argument pour « n'y allez pas », un autre sens tel que « Allez-y », ou bien « je vous le recommande », semblerait mal venu. A travers cet exemple on remarque que la composante rhétorique ne serait pas le résultat d'une mise en discours, elle participerait au sens même de l'énoncé. Donc, l'argumentation selon Ducrot et Anscombe fait partie intégrante de la langue.

L'argumentation dans le discours, nourrie de la théorie rhétorique (Aristote), de la théorie pragmatique (Ducrot) et de la théorie logique, se définit selon Amossy comme « *un domaine qui se concentre sur l'analyse du discours dans sa visée ou sa dimension persuasive* » (Amossy, R, 2006, p31). Elle a distingué entre ces deux notions « visée vs dimension » qui représentent pour elle l'objectif d'analyse. Elle a expliqué la dimension argumentative comme étant « *une simple transmission d'un point de vue sur les choses qui n'entend pas expressément modifier les propositions de l'allocutaire* » (*Ibid.*). Exemple : l'article scientifique, le reportage, les informations télévisées, certaines formes de témoignages et d'autobiographies, le récit de fiction, la lettre amicale, la conversation quotidienne. Contrairement à la notion de dimension, Amossy a défini la notion de visée argumentative à travers un exemple : « *une plaidoirie a une nette visée argumentative : elle se donne comme objectif premier de faire admettre l'innocence de l'inculpé que l'avocat a pour tâche de défendre, ou de*

présenter des circonstances atténuantes qui diminueront sa peine ». Ainsi, l'argumentation n'est pas un type de discours, elle est partie intégrante du discours.

Enfin, entre l'argumentation dans la langue, développée par Ducrot et Anscombe, et l'argumentation dans le discours conçue par Ruth Amossy, réside deux visions différentes : la première dit que l'argumentation va avec la langue et que le sens se dégage *via* les outils linguistiques. La deuxième dit que l'argumentation est discours et que tout discours est argumentatif selon une visée ou une dimension.

4. Les mécanismes d'argumentation dans le discours

Nous entendons par argumentation un raisonnement destiné à prouver un fait ou à défendre une opinion. L'argumentation est partout, dans la littérature, la linguistique, le domaine judiciaire, la philosophie, la religion... Mais elle se différencie selon les objectifs, les stratégies, les mécanismes, la visée ou l'intention du locuteur. Ce dernier, à travers son discours, peut vouloir convaincre, persuader, tout en s'appuyant sur une ou plusieurs stratégies, c'est-à-dire un mécanisme ou une démarche, telle que la négation, la concession. Il choisit son mécanisme en fonction de la thèse à soutenir ou l'interlocuteur à convaincre.

Pareille avec ce qu'on a vu dans la rhétorique aristotélicienne et chez Perlman qui postule que l'objet de la théorie de l'argumentation est l'étude des techniques discursives permettant de « provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment » (Perlman et Olbercht-Tyteca, 1970).

Vue sous cet angle, l'argumentation dans la nouvelle rhétorique se réfère à une démarche logique et de raisonnement qui suppose la présence des connecteurs linguistiques instituant des relations dites argumentatives dans les énoncés. Dans cette lignée, Ducrot et Anscombe soulignent : « un locuteur fait une argumentation lorsqu'il présente un énoncé E1 (ou un ensemble d'énoncé comme destiné à en faire admettre un autre ou un (ensemble d'autre) E2 » (Ducrot, O, 1988, p. 8). Dans cette acception l'argumentation constitue un fait de langue et non du discours ; elle intervient dans la construction du sens de l'énoncé qui comporte « *comme partie intégrante, constitutive, cette forme d'influence qu'on l'appelle la force*

argumentative. Signifie, pour un énoncé, c'est orienter » (Anscombe et Ducrot. 1988). Ainsi, « l'utilisation d'un énoncé a un but au moins essentiel que d'informer sur la réalisation de ces conditions de vérité, ce but est d'orienter le destinataire vers certaines conclusion en le détournant des autres » (*ibid.*).

Parmi tous les mécanismes d'argumentations existant, nous nous intéresserons à celui de la négation. Nous tenterons d'étudier cette dernière comme un mécanisme argumentatif dans le discours juridique, cas des plaidoiries. Nous essayerons de voir également son type le plus récurrent et son degré d'argumentativité.

4.1. La négation comme stratégie

La négation semble être un mécanisme argumentatif par excellence, non seulement au niveau de l'énoncé, mais aussi au niveau d'un enchaînement d'énoncé. Avant de détailler ce point, il faut quand même définir la notion de la négation d'une façon générale puis dans la théorie de l'argumentation. Nous passerons ensuite à la présentation des recherches antérieures concernant la négation.

4.1.1. Définition générale

Action de nier l'existence de quelqu'un ou de quelque chose, ou de la remettre en cause ; résultat de cette action. *La fonction de la négation varie suivant la nature de l'objet considéré ; entre les réalités pleinement positives (...) et celles dont la positivité n'est qu'une apparence qui dissimule un trou de néant, tous les intermédiaires sont possibles* (SARTRE, *L'Être et Néant*, Paris, Gallimard, 1976 [1943], p.56). *J'accueillis fort mal cette déclaration qui me semblait contenir, tout à la fois, la négation d'un engagement de l'Angleterre et l'intention d'un marchandage dont nous aurions à faire les frais* (GAULLE, 1956 : p.33)

Dans le petit robert la négation vient du latin « negatio, de negare =nier ».

1. acte de l'esprit qui consiste à nier, à rejeter « la négation n'est qu'une attitude prise par l'esprit vis-à-vis d'une affirmation éventuelle » (Bergson, négation des valeurs. 2. Ce qui va à l'encontre de quelque chose » l'admission d'un fait sans cause (est) la

négation de la science » (CL. Bernard). 3. Manière de nier, de refuser un mot ou groupe de mots qui sert à nier. Adverbe de négation(ne, non).

En linguistique, ensemble des mécanismes linguistiques qui servent à nier. *Auxiliaire ou forclusif³ de négation partielle, de négation totale* (v. ne I B rem.) ; *champ de la négation* (v. ne I B 2 c rem. 4). *Le système de la négation [du français] repose sur l'association d'un élément constant ne et d'un ou plusieurs éléments appartenant à un ensemble qu'on peut nommer, à la suite de Damourette et Pichon (...), les forclusifs : pas, plus aucun, jamais, personne, etc.* (J.-C. MILNER, *Ordre et raisons de lang.*, Paris, éd. du Seuil, 1982, p.186).

4.1.2. La négation dans la théorie de l'argumentation

La description de la négation linguistique constitue une première validation de l'approche Polyphonique de Ducrot, dans sa théorie de la pragmatique intégrée. Pour lui, tout énoncé négatif consiste à mettre en scène de, au moins, deux énonciateurs distincts : un énonciateur E1 « assertant » un certain contenu, que E2, le second énonciateur, nie.

Dans un énoncé négatif, le locuteur est assimilé à la position de l'énonciateur E2. La phrase (3) exhibe ainsi un énonciateur E1, responsable du contenu, *Jules est grand*, est un énonciateur E2, qui s'oppose à E1, *Jules n'est pas grand* ; Le locuteur adopte la position de E2 : (3) *Jules n'est pas grand*. Ce qui justifie cette distinction est l'observation suivante. Dans (3a), parfaitement naturel en français : (3a) *Jules n'est pas grand, au contraire il est tout petit*. Ce que dit le segment *au contraire...* ne s'oppose pas à *il n'est pas grand*, mais bien à ; *il est grand*. L'enchaînement discursif que réalise *au contraire* a ainsi lieu non pas sur la position de E2, attribuable au locuteur, mais sur celle de E1, qui porte le contenu ; *il est grand*. On s'en convainc en considérant l'anomalie de (3b) : (3b) ? *Jules est grand, au contraire il est tout petit*.

La négation est ici dite *polémique*, en cela qu'elle permet l'identification de E1 à un locuteur, virtuel, qui aurait préalablement pris en charge la position de E1, comme

³ *Forclusifs, c'est-à-dire un terme qui complète et structure la négation*

l'atteste la possibilité d'enchaîner en dialogue (3c) sur la forme positive et non sur la forme négative (3b) :

(3c) A : Jules est grand

B : Au contraire, il est tout petit/il n'est pas grand

(3d) A : Jules n'est pas grand

B : ? Au contraire, il est tout petit. L'échange A-B en (3c) ne pose pas de problème. En revanche, (3d) est problématique. La séquence n'est acceptable qu'à la condition de supposer que A et B se distribuent. L'énoncé (3a) en l'adressant « ensemble » à quelqu'un d'autre, ne formant ainsi qu'une seule source de parole, un locuteur unique. Voilà en quoi l'interprétation polyphonique de la négation polémique, voit en celle-ci la cristallisation d'un dialogue. (Jack Moeschler ,2008 , p 154, troisième édition).

4.2. Types de négation

Les chercheurs dans le domaine de la sémantique ont l'habitude de faire la distinction entre négation polémique et négation descriptive en tant que concepts de la pragmatique. Mais l'analyse polyphonique n'est pas pertinente pour tous les énoncés niés. Les deux termes *polémique et descriptive* rendent compte de deux façons différentes d'interpréter, dans leur contexte, des énoncés niés. Plusieurs chercheurs ont discuté les éléments qui favorisent l'une ou l'autre de ces interprétations. Notre objectif dans ce qui suit c'est de faire un exposé succinct sur les types de négation.

4.2. 1. La négation polémique (contrastive)

Ducrot propose l'expression « la négation contrastive » dans l'opposition qu'il établit entre négation polémique et négation descriptive. La première correspond à un acte de parole de négation présenté comme la réfutation d'un énoncé positif auquel il correspond. La deuxième consiste à décrire un état de chose sans que son auteur ne présent sa parole comme s'opposante à un discours adverse. (Ducrot, 1972).

Niemat Karamalla avance : « *la négation polémique à proprement parlé repose sur un conflit d'opinion entre la forme affirmative antérieure et la forme négative* » (2009, p. 90). En effet, la négation polémique sert à contredire un énoncé préalablement dit par un énonciateur auquel le locuteur s'oppose.

Dans sa théorie de la polyphonie, Ducrot explique que seules les négations polémiques est conçues comme véritablement polyphoniques, dans la mesure où le locuteur met en scène deux points de vue au niveau de la signification (Ducrot, 1983, p. 174-179). C'est-à-dire deux « énonciateurs » : E1 responsable de l'énoncé positif et E2 responsable de l'énoncé négatif. Dans l'exemple suivant, deux points de vue se dégagent :

1) Mon plaidoyer n'a pas vocation à se transformer en pamphlet contestataire à l'encontre de la détention provisoire⁴

Pdv1 ; Mon plaidoyer a vocation à se transformer en pamphlet contestataire à l'encontre de la détention provisoire

Pdv2 ; Mon plaidoyer n'a pas vocation à se transformer en pamphlet contestataire à l'encontre de la détention provisoire

Selon Ducrot, la négation polémique ne réfute pas directement le *contenu* de l'affirmation sous-jacente mais *l'affirmation* de ce contenu, donc la négation devient polyphonique. Dans cette conception, l'exemple emprunté à Ducrot illustre très bien ce point :

2) Je ne peux pas tout faire à la maison !

pdv 1 : "Je peux tout faire à la maison !"

pdv 2 : "Je ne peux pas tout faire à la maison !"

Dans cet exemple le locuteur se présente comme responsable du pdv2, c'est-à-dire qu'il s'associe par un lien de responsabilité au contenu de la phrase niée.

Pour l'interprétation polyphonique nous n'avons pas besoin de contexte notamment dans ce dernier exemple car « pouvoir tout faire à la maison » tout simplement est un point de vue que le locuteur ne prend pas en charge volontairement. Dans ce cas l'énoncé nié est vu comme une objection à un autre point de vue 1. En effet, pour une interprétation adéquate de la négation, il faut toujours chercher les instructions dans le contexte.

La négation polémique est caractérisée par « l'attitude positive à laquelle le locuteur s'oppose est interne au discours dans lequel elle est contestée. Cette négation

⁴ Voir corpus 2

« polémique » a toujours un effet abaissant et maintient les présupposés » (Ducrot, 1984, p. 218). Le respect de la loi d'abaissement rend la négation polémique aussi abaissante ; à cet effet elle nous paraît renvoyer aux faibles arguments, c'est là où prend naissance l'hypothèse du contexte qui est le seul qui permet de voir s'il s'agit d'un « emploi à valeur de rejet ou un emploi descriptif de cette négation » (O. Ducrot, 1991, p. 45).

4.2. 2. La négation descriptive

Elle décrit un état de chose ou un fait, elle n'est pas conçue comme s'opposant à un point de vue sous-jacent. En voici un exemple emprunté à Ducrot :

- *il n'y a pas de nuage au ciel*. Dans cet exemple le locuteur n'a rien à réfuter sauf qu'il décrit un fait ou un état de chose qui peut être une affirmation de la phrase « *le ciel est parfaitement dégagé* » (Callebaut 1991, p. 43). Ducrot souligne qu'il est tout à fait possible que cet énoncé serve à réfuter un point de vue précédemment avancé. C'est pour cette raison qu'il pense qu'il serait plus adéquat de parler de *fonction descriptive* (1972, p. 38).

Pour aller plus loin, Ducrot considère la négation descriptive comme « une dérivation délocutive de la négation polémique » (Ducrot, 1984, p. 218). Autrement dit même si elle ne sert pas à réfuter un dire ou un contenu, ce type de négation est vecteur d'un échange polémique. Attal considère que la négation descriptive est plus spécifique, en ce qui concerne l'information véhiculée, que la polémique, dans la mesure où la qualité descriptive d'une proposition négative est due à l'implication qu'elle établit avec un équivalent affirmatif (1979). Selon lui, le contexte est un élément crucial pour l'interprétation de cette négation :

Il n'est pas chrétien ;

La négation serait descriptive si elle était prononcée par un conquistador à une personne païenne. Attal et Callebaut revendiquent un « couple de contraire » pour dire qu'il s'agit d'une négation descriptive ; *païenne / chrétien, à l'heure / en retard, marié / célibataire*. Callebaut insiste sur la spécificité de la négation descriptive par rapport à la négation polémique (Callebaut, 1991, p. 42-45). L'énoncé « *Jamie n'est pas marié* » est ainsi, selon Callebaut, un exemple typique de négation descriptive,

puisque cet énoncé est une affirmation "Jean est célibataire". Il est moins probable que ce serait une réfutation du point de vue : "Jean est marié".

Par contre, dans l'exemple classique de la négation polémique l'énoncé « *ce mur n'est pas blanc* », il ne s'agit pas de couleur exacte de mur ; et même le mot blanc n'a pas un couple contraire et ne rentre pas dans une relation binaire sauf celle multipliée avec d'autre mot de même paradigme « bleu, noir, rouge ». Ce mur peut être l'une de ces couleurs, dans la mesure où l'interprétation spécifique de cet énoncé est impossible, c'est-à-dire qu'il est même impossible de l'affirmer.

Nolke,⁵ et Muller Martin reprennent l'hypothèse de Ducrot et affirment que seul le contexte où la négation apparaît permet de voir s'il s'agit d'un « emploi à valeur de rejet ou emploi descriptif de cette négation » (Ducrot, 1991, p. 45). Exemple : *Jamie n'est pas marié*. Cette négation pourrait très bien être interprétée comme polémique en fonction du contexte. Pourquoi un sujet parlant se sert-il en effet de la négation si le but de la communication est de décrire un état de choses et non pas de nier une assertion sous-jacente ? (Martin, 1983 : p. 179) La négation purement descriptive n'existe pas.

Remarquons enfin que la négation descriptive est une dérivation de la négation polémique, les deux ne se situent pas exactement à des pôles opposés.

4.2. 3. La négation métalinguistique

Les chercheurs en pragmatique décrivent la négation métalinguistique comme une variante de la négation polémique (Ducrot 1984, Moeschler 1992). Pour Ducrot, elle est définie comme « une négation qui contredit les termes même d'une parole effective à laquelle elle s'oppose ». La négation métalinguistique contredit un énoncé effectivement prononcé antérieurement dans le discours par un locuteur réel qu'on a besoin de corriger ou de rectifier. Contrairement à cela, la négation polémique s'oppose à un être discursif. Exemple :

Jean n'est pas intelligent, il est génial !

⁵ H. Nolke Ne... pas : négation descriptive ou polémique? Contraintes formelles sur son interprétation, 1992, Persée.

Dans cet exemple il s'agit d'une correction d'un énoncé positif « *Jean est intelligent* » d'un locuteur déférent de celui de l'énoncé négatif « *Jean n'est pas intelligent*. L'énoncé « *il est génial* » a pour objet la rectification de l'énoncé positif.

Ducrot ne considère pas ce type de négation comme polyphonique, la raison pour laquelle il a mis en évidence des critères particuliers qui aident à la distinguer de la négation polémique :

1-Viole la loi d'abaissement et inverse l'orientation argumentative sur une échelle descendante. C'est le cas du dernier exemple : « *Jean n'est pas intelligent. « il est génial* ».

2-La négation métalinguistique a une possibilité de rejeter les présuppositions. Exemple : « *Le roi de France n'est pas chauve, parce que la France n'a pas de roi !* ». La présupposition « *il y a un roi en France* » est rejetée. La négation polémique maintient, par contre, les présuppositions : dans l'énoncé *le roi de France n'est pas chauve* « *Il existe un roi en France* » est maintenue. (1984, p. 217-218).

4.3. Les stratégies de la négation

Chaque mécanisme argumentatif a sa spécificité notamment la négation. Victor Allouche ⁶souligne que « tout acte de langage devait se concevoir comme une scène dans laquelle le sujet communiquant organise ses intentions de façon à produire certains effets sur le destinataire. Dès lors l'acte langagier peut devenir le lieu privilégié de mise en place des stratégies de parole », en distinguant trois stratégies :

- des stratégies qui sont conséquentes d'une attente du destinataire ou d'une demande de dire ou de faire : les stratégies de refus.
- des stratégies qui sont conséquentes d'une interprétation du propos : les stratégies de rejet ou de mise en question.
- des stratégies qui mettent en jeu, à travers un faire et les paramètres qui le structurent ; des rapports de force entre les protagonistes : les stratégies d'affrontement et de ou d'opposition.

⁶ Victor Allouche Négation, signification et stratégies de parole, Persée, Année 1992 94 pp. 68-79.

4.3.1. Les stratégies de refus

Nous allons envisager quelques élucidations possibles des énonciations suivantes à titre d'exemple emprunté à Victor Allouche, nous ne nous contenterons d'évoquer le premier pour mettre en relief cette stratégie :

Non, je ne vous félicite pas

Non, je ne m'excuse pas

Non, je ne te promets pas.....

- *Non, je ne vous félicite pas*

Supposons que cet énoncé est produit lors d'un échange après un match de football entre un joueur(X) et un entraîneur d'équipe (y).

(x) vous pourriez nous féliciter, nous avons gagné le match.

(y) Non, je ne vous félicite pas.

Dans ce cas il est possible d'envisager quelque paramètre permettant l'élucidation de cet acte de refus de dire dont deux auraient un caractère spécifique « état psychologique, bénéficiaire de Q » pendant que les deux seraient plus généraux (attente de X valeur de succès).⁷

- **Etat psychologique :**

L'état psychologique de l'interlocuteur joue un grand rôle dont le refus peut être explicite tel que le mécontentement, dans la mesure où l'élucidation sert à marquer une déception chez l'interlocuteur (entraîneur), et à éviter une critique plus appuyée.

Exemple : non je ne vous félicite pas, je suis déçu de vous.

-bénéficiaire de Q : l'intention de l'entraîneur est de décevoir l'équipe, dévaloriser le succès et les joueurs en remettant en question les bénéficiaires.

Exemple :

Non je ne vous félicite pas, vous avez raté le match.

-**attente de X :**

La remarque c'est une élucidation d'une attente créée en faveur des coutumes régissant les rapports entre joueur et entraîneur, dont l'objectif est de féliciter leur

⁷ Victor Alloch, négation, signification et stratégies de parole, in Persée.

victoire. Les joueurs attendent cette initiative et portant l'entraîneur peut l'explicitement en remettant en cause leurs mérites.

Exemple : n'attendez pas que je vous félicite, je ne vous félicite pas.

4.3.2. Les stratégies de rejet

Nous envisagerons cette stratégie par l'explication des paramètres spécifiques à l'assertion, ainsi que les paramètres articulés aux savoirs supposés sur les points de vue réciproques des protagonistes dans l'exemple suivant ;

Supposons que (X et Y) sont amis discutant sur la valeur des équipes françaises de foot X ; supporte l'équipe marseillaise classée en deuxième division nationale.

Y ; supporte l'équipe de Monaco classée en première division nationale.

X ; Marseille a battu Monaco ! Voilà une bonne équipe.

Y ; D'après toi, ils sont donc les meilleurs.

X ;.....

- Selon les paramètres spécifiques à l'assertion :

Nous pouvons envisager les corrections de l'énonciation dite par X dans le sens ascendant ou descendant. Ces corrections peuvent véhiculer des stratégies de rejet soit en évitant l'affrontement « prudence » (sens descendant), soit par provocation. (Sens ascendant). Dans ce cas X peut corriger l'énoncé de Y pour éviter de se disputer en considérant que X connaisse le bon comportement de l'équipe de Monaco à l'échelon international. Ainsi que l'exemple ;

je n'affirme pas qu'ils sont les meilleurs, je le pense seulement.,

X peut explicitement revenir pour pointer la responsabilité de Y. ainsi que l'exemple : *je n'affirme pas qu'ils sont les meilleur, je dis seulement que Marseille est une très bonne équipe.*⁸

-Selon les paramètres articulés aux savoirs de X sur Y :

En considérant qu'Y est le supporteur de Monaco sensible aux critiques ;

Pour éviter l'affrontement ou stopper la discussion X peut jouer sur la sensibilité de Y ainsi que l'exemple ;

Je n'affirme pas qu'ils soient les meilleurs, dès qu'on te parle de Monaco, tu t'emporte

⁸ Victor Alloch, négation, signification et stratégies de parole, in Persée.

X peut jouer sur la sensibilité de Y pour le provoquer ainsi que l'exemple ;

Je n'affirme pas qu'ils soient les meilleurs, je pense que Monaco n'est pas la meilleure équipe.

4.3.3. Les stratégies d'affrontement

Pour décrire cette stratégie nous aborderons deux situations différentes. Pour mettre en scène l'une des paramètres pertinents dans l'activité de la signification. Deux types stratégiques ressortent dans les élucidations ; il s'agit soit d'éviter l'affrontement, soit de le provoquer par une affirmation d'autorité :

Situation 1 : discussion entre père Y et son fils X

X : *Alors ! on peut plus sortir le soir, ici !*

Y : *je ne t'interdis pas de sortir le soir.*

Y voulait éviter l'affrontement en effaçant la mise en scène de son autorité. Dans l'exemple :

Y : *je ne t'interdis pas de sortir le soir, je te demande.*

Rendre X bénéficiaire de l'acte. Dans l'exemple ;

Y : *je ne t'interdis pas de sortir le soir, je te conseille de ne pas sortir car il faut que tu travailles.*

Situation 2 : discussion entre professeur Y et un étudiant X

X ; *Alors ! On ne peut plus fumer au cours !*

Y ;

X, peut vouloir éviter l'affrontement en :

-Renvoyant aux lieux physique et sémiotique ;

Je ne vous interdis pas de fumer, vous pouvez fumer dans le couloir.

-Jouant sur le fait que Y est relais de l'institution ;

Je ne vous interdis pas de fumer, mais il est interdit de fumer.

-Transformant un rapport de supériorité par un rapport d'égalité ;

*Je ne vous interdis rien du tout, mais les règles sont faites et pour les étudiants et pour les professeurs.*⁹

⁹ Victor Alloch, négation , signification et stratégies de parole ,in Persée .

Conclusion

Dans ce chapitre nous avons présenté la théorie de l'argumentation dans la langue « TAL » développée par Oswald Ducrot et Jean Claude Anscombe, nous avons vu également comment Rhut Amossy a présenté la notion de l'argumentation dans le discours. Nous avons essayé d'expliquer les notions ;'argumentation rhétorique et d'argumentation linguistique.

Nous avons vu comment Ducrot a fait la distinction entre argumentation et inférence illustrée par quelques exemples empruntés à ce dernier.

Enfin, nous avons expliqué la notion de la négation comme mécanisme argumentative dans le discours e, en appuyant sur les types et stratégies illustrés bien sur par des exemples

1. Introduction

C'est à partir d'une analyse d'un corpus constitué globalement de 5 plaidoiries (concours de plaidoiries à Nouakchout 2015) que nous allons observer, à fin d'étudier la négation dans une acception argumentative. Ainsi, nous consacrons ce chapitre à la présentation de notre corpus et les critères qui nous ont permis de constituer ce corpus.

Nous allons opter pour une approche méthodologique propre à l'analyse de discours, une analyse argumentative. Cela veut dire que nous opterons pour une démarche empirique, qualitative et quantitative à la fois ; empirique car elle se base sur l'observation et la description de la négation dans son contexte, qualitative parce qu'elle se fonde sur une analyse interprétative des énoncés négatifs, cela permettra d'observer et de classer la négation selon ses types. Quantitative, vu que nous opterons pour une extraction des énoncés négatifs des plaidoiries et les classer selon leur nombre.

1. Le corpus¹

2.1. Présentation

Les plaidoiries qui ont été avancées par des avocats ont été recueillies lors d'un concours international organisé à Nouakchout en Mauritanie en 2015, c'est un recueil de 9 plaidoiries dont nous avons choisi cinq. Ces cinq plaidoiries avec lesquels l'avocat ou l'accusé défendent une cause bien déterminée pour désinculper ce dernier voire lui rendre son estimation au nom de la loi. Il est à signaler que notre travail se fonde essentiellement non pas sur les textes dans leur intégralité, plutôt il s'intéresse aux énoncés négatifs.

Ce genre de ces textes juridiques dits plaidoiries constitue un type d'interaction qui s'établit quand il y a deux opinions divergentes, pour le CNRTL la plaidoirie est « [Au Palais] Exposé oral effectué à l'audience devant les juges appelés à statuer sur une affaire, par un avocat chargé d'expliquer les faits et de soutenir les droits et prétentions de son client. ».

Au sein de l'action de plaider l'inter actant en se basant sur ce qui est dit contre son avis se dirige d'une façon automatique à l'emploi de la négation, à savoir : polémique, descriptive, métalinguistique. Ainsi l'avocat ici tente à la fois de dévaloriser son adversaire et de valoriser la sienne, par conséquent il se réfère à la négation pour argumenter et plaider.

2.2. Choix du corpus

Notre choix du corpus est déterminé également par le thème abordé dans ce mémoire. En effet¹, nous avons choisi de travailler sur la négation comme une stratégie argumentative dans les plaidoiries en essayant de dégager le type de négation le plus récurrent, de ce fait nous avons collecté les énoncés négatifs pour pouvoir les classer selon leur type, ainsi que les énoncés qui tournent autour et qui nous aideront à dégager les différentes conclusions que les interactants véhiculent, ils font partie intégrale du contexte énonciatif.

¹ Voir annexe

3. La plaidoirie comme genre de discours juridique

La question la plus récurrente à la détermination de ce qui constitue un genre était au cœur des études antérieures et même contemporaines dans l'analyse de discours. Selon le petit robert (1994) la notion du genre est une catégorie d'œuvre définie traditionnellement « d'après le sujet, le ton et le style ». On peut donc mettre plusieurs étiquettes notamment sur les genres textuels (roman, pub, journal, etc.). On peut décrire aussi la notion de genre à partir de la fonction langagière ou sociale ; on distingue dans ce cas « le discours polémique » et « le discours informatif » (Jacobson, 1963).

Maingueneau (1999) propose une conception pragmatique du genre, dans la mesure où on peut décrire la notion du genre à partir des traits langagiers tout en prenant en considération les formes syntaxiques, le vocabulaire, les figures, la construction phrastique, etc.). Ruth Amossy, et sur la ligné de l'ancienne rhétorique d'Aristote, a mis en disposition trois genres constants à savoir le délibératif, l'épidictique et le judiciaire. Le premier sert à exposer des arguments en vue d'aboutir à une décision, le deuxième sert à faire l'éloge ou le blâme d'une personne ou d'une chose et le dernier a pour thème d'accuser ou de défendre une personne ou une idée.

Le genre judiciaire est le genre où il s'agit d'une décision contradictoire d'une affaire, d'une chose, d'un fait, dans son rapport avec les lois et à l'égard de certaines personnes. C'est un discours qui porte sur l'accusation ou la défense, un appel ou une désapprobation des causes débattues dont le résultat est un verdict (jugement prononcé par les magistrats). Ce genre convient aux plaidoiries des avocats, il constitue le corpus qu'on va présenter ci-dessous.

3.1. Plaidoirie

La plaidoirie est l'intervention d'une des parties qui expose oralement ou par le biais de l'écrit des demandes dites aussi "prétentions" et une défense. Le verbe qui correspond au concept plaidoirie est "plaider". Il ne s'applique qu'aux explications données par les parties ou par leur conseil, il ne s'applique pas à l'argumentation du représentant du Ministère Public. Le Procureur et les magistrats du parquet qui le substituent, ne plaident pas, ils "requièrent" ; on dit encore "qu'ils prennent des réquisitions".

En droit, on peut définir la plaidoirie comme l' ensemble d'arguments oraux ou écrits qu'une personne compétente utilise pour convaincre un auditoire. Action de plaider, exposé oral des faits d'un procès et des prétentions du plaideur devant le juge ou des tribunaux compétents. En code pénal, la plaidoirie est une défense argumentée en faveur d'une personne, d'une idée ou d'une institution.

En linguistique, La plaidoirie est « *l'action d'exposer oralement à la barre d'un tribunal [...] les prétentions d'un plaideur, de faire valoir au soutien de celles-ci des preuves et des moyens de droit et de développer des arguments en faveur de sa thèse* » (Gérard Cornu, Le vocabulaire juridique, Paris, PUF, 1996, p. 601). Autrement dit, la plaidoirie est un discours qui a pour objet principal la défense des droits d'une partie. En d'autres termes, il désigne, selon la définition du dictionnaire de l'Académie, « toute défense écrite ou orale, en faveur d'une personne, d'une opinion, d'une cause ». On parle ici d'une prise de parole complètement différente de la conversation ordinaire, quotidienne où « chaque échange est une contribution à la conversation et chaque contribution est conditionnée à un degré élevé, par la contribution qui la précède » et qui constitue « en quelque sorte une chaîne de réactions qui se suivent rapidement, où l'une est toujours le point de départ de l'autre » (B. Schneuwly, 2008)

3.2. Concours International de plaidoiries pour les droits de l'homme de Mauritanie

L'Institut international des droits de l'Homme et de la paix est un institut créé et inauguré en juin 2009 à l'initiative du Député Alain Tourret. Il a pour objet fondamentale la promotion et la défense des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Son action principale est de contribuer au développement de toute culture de paix en avantageant la connaissance et la reconnaissance des droits de l'Homme. Et cela par tous les individus et même la communauté internationale pour le développement et la diffusion de l'intérêt des droits de l'Homme. Aussi, pour la formation en la matière par le biais des outils d'éducation développés par le Conseil de l'Europe et les Nations Unies.

L'Institut international des droits de l'Homme et de la paix et l'Ordre National des Avocats de Mauritanie organisent chaque année, depuis sa création en juin 2009, des Concours internationaux de plaidoiries pour les droits de l'Homme. Ce concours vise principalement la défense des causes précises et la réflexion sur ces droits sacrés qui sont au dessus des lois. Depuis ce jour, l'Institut travaille quotidiennement et sans cesse à sensibiliser aux droits de l'Homme et à promouvoir ces derniers auprès d'un public toujours plus large.²

² <https://www.2idhp.eu/index.php>

Conclusion

Parmi les stratégies argumentatives qu'on peut utiliser dans une plaidoirie la négation puisque elle sert à réfuter d'un côté et à décrire d'un autre coté tout en se dirigeant à une conclusion argumentative. Notre étude se portera sur les types de négation tout en dégagant le type le plus utilisé, c'est pourquoi nous adopterons démarche analytique des énoncés négatifs pour parvenir notre objectif

1. Introduction

Nous nous proposons dans ce chapitre d'analyser les énoncés négatifs qu'exploitent les avocats dans leurs plaidoiries. Pour ce faire, nous opterons pour une analyse argumentative de la négation. Tout d'abord, nous adopterons l'approche argumentative de J.C Anscombe et de O. Ducrot qui eut être expliquée ainsi : un locuteur fait une argumentation quand il produit un énoncé comme destiné à en faire admettre un autre. Il est à noter que l'étude de la négation est nécessaire pour mettre en évidence l'argumentativité de cette dernière. Notre analyse se passera donc par l'extraction des énoncés négatifs dans l'objectif de les analyser et de les classer dans un tableau selon leurs types, et selon le morphème négatif le plus employé. Après avoir analysé les énoncés, nous tenterons d'interpréter les résultats obtenus de cette analyse.

2. Analyse de corpus

Corpus01

	La négation	Le morphème négatif	Le type	Enoncé 1	Enoncé 2
1	N'est pas considéré comme torture la douleur ou la souffrance résultant, découlant ou accompagnant des sanctions juridiques »	Ne...pas	Polémique	N'est pas considéré comme torture la douleur ou la souffrance résultant, découlant ou accompagnant des sanctions juridiques	cette expertise qui a été effectuée ne servira à rien, elle ne peut pas servir l'accusé
2	« toute disposition ordonnée par cette Loi et dont l'application n'a pas été établie suivant les textes juridiques est considérée comme si elle n'a pas été appliquée ».	Ne ...pas	Polémique	toute disposition ordonnée par cette Loi et dont l'application n'a pas été établie suivant les textes juridiques est considérée comme si elle n'a pas été appliquée	Une partie doutait de l'application de cette loi
3	On ne peut également prendre en compte tout aveu dont il a été démontré qu'il a été extorqué sous la violence ou la contrainte	Ne...	Polémique	On ne peut également prendre en compte tout aveu dont il a été démontré qu'il a été extorqué sous la violence ou la contrainte	On disait que cet aveu est impossible à prendre en considération est faux
4	Vu donc qu'il ya une expertise juridique qui n'a été mise en cause par aucune des parties et qui atteste l'existence de la torture	Ne...aucune	Descriptiv e	il ya une expertise juridique qui n'a été mise en cause par aucune des parties et qui atteste l'existence de la torture	Cette expertise est bonne exploitable juridiquement parlant

Analyse

- 1) N'est pas considéré comme torture la douleur ou la souffrance résultant, découlant ou accompagnant des sanctions juridiques »**

Il s'agit ici, dans cet énoncé, d'une négation polémique, c'est un E1 qui servirait d'une réaction à E2 «cette expertise qui a été effectuée ne servira à rien, elle ne peut pas servir l'accusé ». La conclusion qu'on peut tirer est que cette expertise n'est pas en faveur de l'accusé.

- 2) toute disposition ordonnée par cette Loi et dont l'application n'a pas été établie suivant les textes juridiques est considérée comme si elle n'a pas été appliquée ».**

Cet énoncé nous présente une négation polémique, une fois l'énoncé est interprété dans son contexte, on a l'impression que E1 réagirait à E2 « Une partie doutait de l'application de cette loi », de ce fait, la conclusion qu'on peut dégager est : Il y a une partie qui doutait de l'application de cette loi .

- 3) On ne peut également prendre en compte tout aveu dont il a été démontré qu'il a été extorqué sous la violence ou la contrainte**

La négation dans cet énoncé est polémique, selon son contexte, le E1 est en réaction avec le E2 « On disait que cet aveu est impossible à prendre en considération est faux ». A travers cet énoncé, l'avocat s'oriente vers la conclusion suivante : On ne peut pas travailler avec cet aveu

- 4) Vu donc qu'il ya une expertise juridique qui n'a été mise en cause par aucune des parties et qui atteste l'existence de la torture**

Cet énoncé nous présente une négation polémique. le E1 réagirait à E2 « Cette expertise est bonne exploitable juridiquement parlant ». A travers E1, on peut dégager la conclusion « cette expertise est bonne à exploiter »

Corpus 02

	La négation	Le morphème négatif	Le type de négation	Enoncé 1	Enoncé 2
1	l'officier de police judiciaire n'a pu claquer le bottin téléphonique que sur le bureau.	Ne...pas	descriptive	l'officier de police judiciaire n'a pu claquer le bottin téléphonique que sur le bureau	la violence est une monnaie courante lors des auditions.
2	n'ayons pas peur des mots	Ne...pas	polémique	n'ayons pas peur des mots	on traite très mal les personnes concernées par des affaires de mœurs
3	Mon plaidoyer n'a pas vocation à se transformer en pamphlet contestataire à l'encontre de la détention provisoire	Ne...pas	Polémique	Mon plaidoyer n'a pas vocation à se transformer en pamphlet contestataire à l'encontre de la détention provisoire	on a trop contesté les différentes injustices sans résultat
4	elles semblent ne pas attirer l'attention de l'opinion publique.	Ne... pas	polémique	elles semblent ne pas attirer l'attention de l'opinion publique.	l'atteinte aux droits se fait au nom de la loi.

Analyse**1) l'officier de police judiciaire n'a pu claquer le bottin téléphonique que sur le bureau**

Cet énoncé présente une négation descriptive. Dans son contexte, on comprend qu'il y ait une interaction entre E1 et E2 « la violence est une monnaie courante lors des auditions. ». Il suffit de l'interpréter dans son contexte pour pouvoir comprendre qu'il est descriptif, il décrit un état du monde. En effet, nous remarquons ici que l'accusé décrit la scène en s'orientant vers la conclusion : la violence est une monnaie courante lors des auditions.

2) n'ayons pas peur des mots

Cet énoncé véhicule une négation polémique. Il représente une réaction à un autre E2 « on traite très mal les personnes concernées par des affaires de mœurs ». Il suffit de l'introduire dans son propre contexte pour que le type de la négation apparaisse clairement.

Nous remarquons que l'accusé s'oriente vers la conclusion suivante : on maltraite très mal les personnes concernées par des affaires de mœurs.

3) Mon plaidoyer n'a pas vocation à se transformer en pamphlet contestataire à l'encontre de la détention provisoire

Il s'agit dans cet énoncé E1 d'une négation polémique, car en la mettant dans son contexte réel, elle servirait d'une réaction à un E2 « on a trop contesté les différentes injustices sans résultat ». Donc, cette négation est polémique.

Nous constatons que l'avocat ici vise la conscience des interlocuteurs comme il tente de les émouvoir car la conclusion qu'on peut tirer est « on a trop contesté les différentes injustices sans résultat ».

4) elles semblent ne pas attirer l'attention de l'opinion publique.

Il s'agit d'un E1 qui sert à réagir à un E2 « l'atteinte aux droits se fait au nom de la loi. ». Il s'agit dans cet énoncé d'une négation polémique vu son contexte dans le texte. La conclusion est « l'atteinte aux droits se fait au nom de la loi »

Corpus 03

	La négation	Le morphème négatif	Le type de négation	Enoncé1	Enoncé2
1	on ne peut exclure que certains États sombrent à l'avenir dans des excès antidémocratiques.	Ne...que	polémique	on ne peut exclure que certains États sombrent à l'avenir dans des excès antidémocratiques.	Plusieurs États pratiquent la torture et agissent d'une manière antidémocratique
2	les droits fondamentaux ne doivent pas se limiter à des niaiseries étalées sur un feuillet.	Ne...pas	Métalinguistique	les droits fondamentaux ne doivent pas se limiter à des niaiseries étalées sur un feuillet. Ils doivent être effectifs.	Certains ne prennent pas au sérieux les droits fondamentaux
3	les États-Unis n'ont pas sombré dans la barbarie abruptement ; les parois de l'édifice démocratique se sont d'abord effritées, puis fissurées, avant de choir.	Ne...pas	Métalinguistique	les États-Unis n'ont pas sombré dans la barbarie abruptement ; les parois de l'édifice démocratique se sont d'abord effritées, puis fissurées, avant de choir.	cette barbarie est le résultat d'un long processus de déliquescence de la démocratie
4	les droits de l'homme ne s'héritent pas, ils se conquièrent.	Ne...pas	Métalinguistique	les droits de l'homme ne s'héritent pas, ils se conquièrent.	La bataille de reconquête des droits de l'homme risque de durer dans le temps

Analyse

1) On ne peut exclure que certains États sombrent à l'avenir dans des excès antidémocratiques

Cet énoncé présente une négation polémique. En effet, E1 servirait d'une réaction à un énoncé E2 «Plusieurs Etats pratiquent la torture et agissent d'une manière antidémocratique » .Il suffit de l'interpréter dans son contexte pour pouvoir comprendre qu'il est polémique.

Nous remarquons ici que l'avocat s'oriente vers la conclusion : Plusieurs Etats pratiquent la torture et agissent d'une manière antidémocratique.

2) les droits fondamentaux ne doivent pas se limiter à des niaiseries étalées sur un feuillet.

Cet énoncé négatif nous présente une négation métalinguistique. Par corollaire, l'énoncé E1 servirait d'une correction à un énoncé E2 « Certains ne prennent pas au sérieux les droits fondamentaux ». En résumé, il suffit de l'étudier dans son propre contexte pour que le type de la négation nous apparaisse clairement. La conclusion qu'on peut tirer est : Les droits fondamentaux ne se prennent pas au sérieux. »

3) les États-Unis n'ont pas sombré dans la barbarie abruptement ; les parois de l'édifice démocratique se sont d'abord effritées, puis fissurées, avant de choir.

Il s'agit dans cet E1 d'une négation métalinguistique, car en la mettant dans son contexte réel, elle nous semble qu'elle servirait d'une correction et une mise en évidence à E2 «cette barbarie est le résultat d'un long processus de déliquescence de la démocratie».Donc, cette négation est métalinguistique.

Nous constatons que l'avocat ici vise la conscience des interlocuteurs car la conclusion qu'on peut tirer est « cette barbarie est issue d'un long processus de délinquance. »

4) les droits de l'homme ne s'héritent pas, ils se conquièrent.

Dans cet énoncé, la négation est métalinguistique, car le locuteur ici tente de corriger ce qu'a été dit, ainsi cet E1 réagirait à un E2 « La bataille de reconquête des droits de l'homme risque de durer dans le temps » dans l'objectif de la correction. La conclusion est : « cette bataille de droits de l'homme risque de durer plus dans le temps »

Corpus 4

	La négation	Le morphème négatif	Le type de négation	Enoncé 1	Enoncé 2
1	Je n'ai de l'humanité que la forme, la finitude et malheureusement la conscience.	Ne...que	Polémique	Je n'ai de l'humanité que la forme, la finitude et malheureusement la conscience.	on n'a aucun respect pour l'humanité alors qu'on en est conscient.
2	Pas une nuit ne pus-je fermer l'œil.	Ne...pas	descriptive	Pas une nuit ne pus-je fermer l'œil.	je souffrais autant que les femmes emprisonnées.
3	les cris de ces femmes interrompaient le cauchemar que je n'arrêtais de revoir,	Ne...	descriptive	les cris de ces femmes interrompaient le cauchemar que je n'arrêtais de revoir,	je vivais un calvaire.
4	Je ne viens pas défendre ma religion, ni mes croyances devant vous mesdames et Messieurs	Ne...pas	polémique	Je ne viens pas défendre ma religion, ni mes croyances devant vous mesdames et messieurs	Des circonstances atténuantes sont à considérer dans notre cas.

Analyse**1) Je n'ai de l'humanité que la forme, la finitude et malheureusement la conscience.**

Il s'agit d'une négation polémique, car le E1, en la mettant dans son contexte réel, servirait d'une réaction à un E2 « on n'a aucun respect pour l'humanité alors qu'on en est conscient. » Nous constatons que le locuteur ici vise la conclusion suivante « On ne respecte pas l'humanité »

2) Pas une nuit ne pus-je fermer l'œil.

Cet énoncé nous présente une négation descriptive. Dans son contexte, l'énoncé E1 est descriptif ainsi qu'il réagirait à E2 « je souffrais autant que les femmes emprisonnées ». En résumé, il suffit de l'introduire dans son propre contexte pour que le type de la négation nous apparaisse clairement.

Nous remarquons ici que le locuteur s'oriente vers la conclusion suivante : je souffrais énormément

3) les cris de ces femmes interrompaient le cauchemar que je n'arrêtais de revoir

Cet énoncé nous présente une négation descriptive. Dans son contexte, E1 servirait de description d'un état d'âme (état du monde), en réagissant à E2 « je vivais un calvaire. ». Il suffit de l'interpréter dans son contexte pour pouvoir comprendre qu'il est descriptif.

En effet, nous remarquons ici que le locuteur décrit la scène en s'orientant vers la conclusion : je vivais un calvaire.

4) Je ne viens pas défendre ma religion, ni mes croyances devant vous mesdames et messieurs

Cet énoncé présente une négation polémique. E1 est en réaction avec E2 « des circonstances atténuantes sont à considérer dans notre cas », on la comprend à travers le contexte dans lequel s'avère E1. La conclusion qu'on peut dégager est : les circonstances dans notre cas sont à revoir

Corpus 5

	La négation	Le morphème négatif	Type de négation	Enoncé1	Enoncé2
1	Le chauffeur du véhicule qui transportait les victimes se plaignait en permanence de la surcharge qui n’existait pas.	Ne.....pas	descriptive	Le chauffeur du véhicule qui transportait les victimes se plaignait en permanence de la surcharge qui n’existait pas.	Il ne savait pas que ces derniers étaient dans le véhicule.
2	C’est pourquoi il n’est point un hasard de voir notre peuple là-bas compatir avec notre peuple ici.	Nepoint	polémique	C’est pourquoi il n’est point un hasard de voir notre peuple là-bas compatir avec notre peuple ici	Ces deux peuples sont des peuples frères.
3	personne n’a osé lui dire que son père Mohamed ne reviendra plus jamais	ne	descriptive	personne n’a osé lui dire que son père Mohamed ne reviendra plus jamais	Elle garde toujours l’espoir de voir son père
4	Elle ne se soucie de rien	Nerien	descriptive	Elle ne se soucie de rien	Personne ne sait qu’est-ce qu’il y avait entre la papa et sa fille.

Analyse**1) 1 le chauffeur du véhicule qui transportait les victimes se plaignait en permanence de la surcharge qui n'existait pas**

Cet énoncé nous présente une négation descriptive. Dans son contexte, on a effectivement l'impression qu'E1 est descriptif, il réagirait à E2 «Il ne savait pas que ces derniers étaient dans le véhicule. ». En résumé, il suffit de l'introduire dans son propre contexte pour que le type de la négation nous apparaisse clairement. Nous remarquons ici que le locuteur s'oriente vers la conclusion suivante : ce chauffeur ne savait pas que ces hommes étaient dans son véhicule

2) C'est pourquoi il n'est point un hasard de voir notre peuple là-bas compatir avec notre peuple ici.

Il s'agit dans cet E1 d'une négation polémique, car en la mettant dans son contexte réel, il nous semble qu'il servirait d'une réaction à un énoncé 2 «Ces deux peuples sont des peuples frères ». Donc, cette négation est polémique.

Nous constatons que le locuteur ici vise la conclusion suivante : « les deux peuples sont des frères »

3) personne n'ont osé lui dire que son père Mohamed ne reviendra plus jamais

Dans cet énoncé, il s'agit d'une négation descriptive, notamment dans son contexte réel, E1 servirait de la description d'un (état du monde) en réaction avec E2 «Elle garde toujours l'espoir de voir son père »

Nous constatons ici que le locuteur vise la conclusion suivante : « la fille attend toujours son père »

4 Elle ne se soucie de rien

Cet énoncé nous présente une négation descriptive. Dans son contexte, E1 servirait de description d'un état d'âme (état du monde) qui entre en interaction avec E2 «Personne ne sait qu'est-ce qu'il y avait entre la papa et sa fille ». Il suffit de l'interpréter dans son contexte pour pouvoir comprendre qu'il est descriptif.

En effet, nous remarquons ici que le locuteur décrit la scène en s'orientant vers la conclusion : il y a une intimité entre le père et la fille que personne ne sait.

Tableau : Occurrences de la négation en fonction de son type.

Types de la négation	Occurrences	Pourcentages
Négation polémique	10	50%
Négation descriptive	7	35%
Négation métalinguistique	3	15%

Digramme

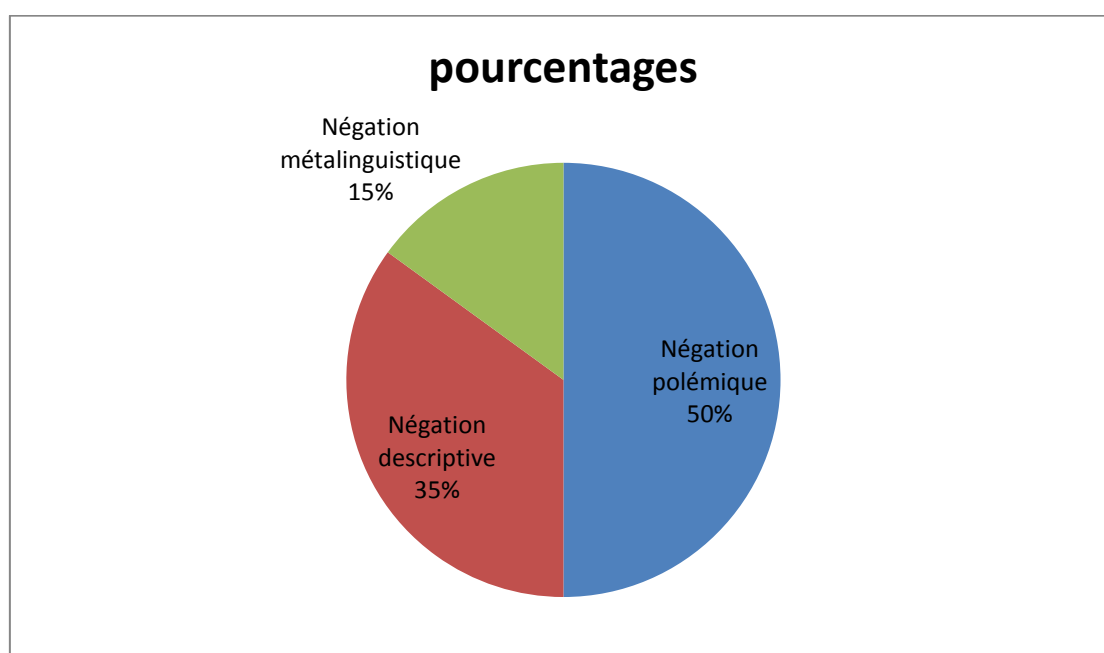
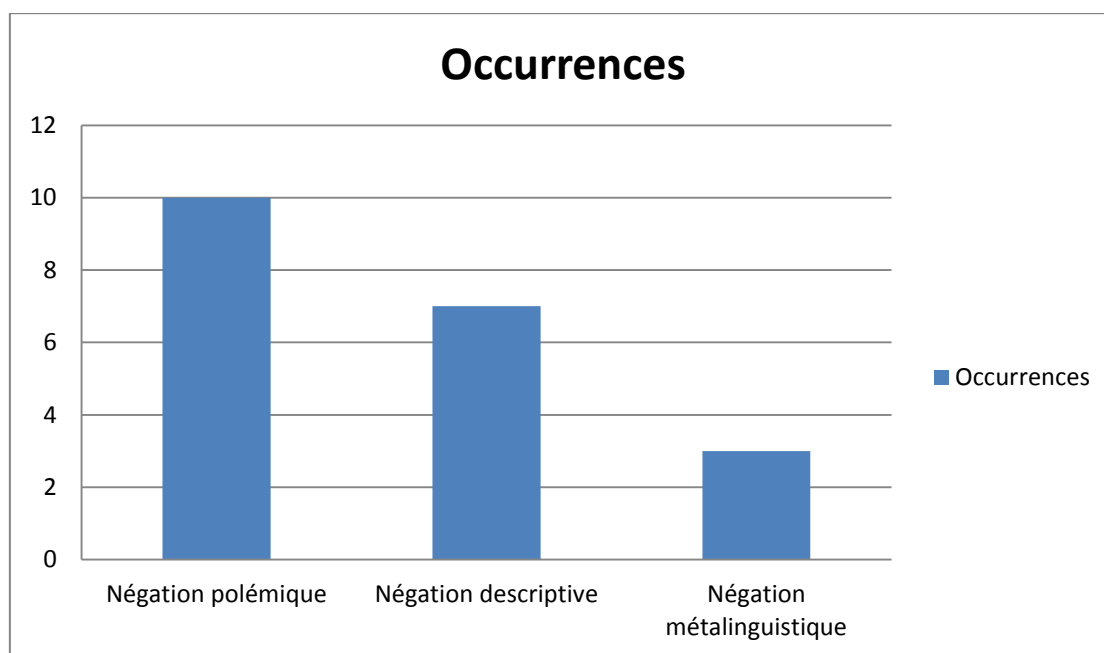
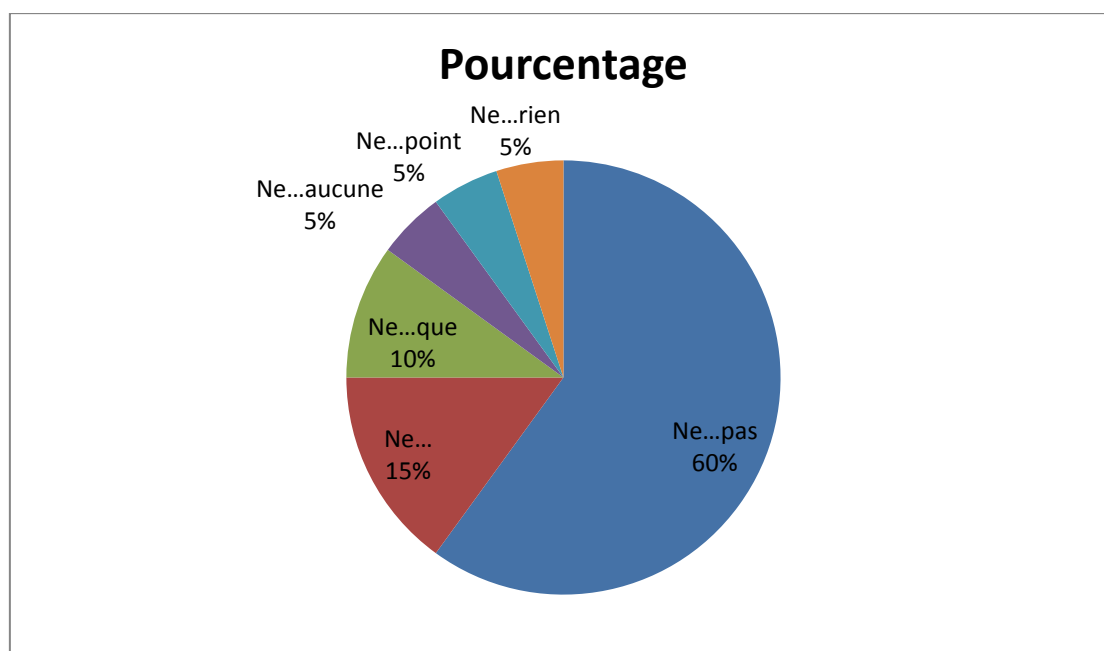
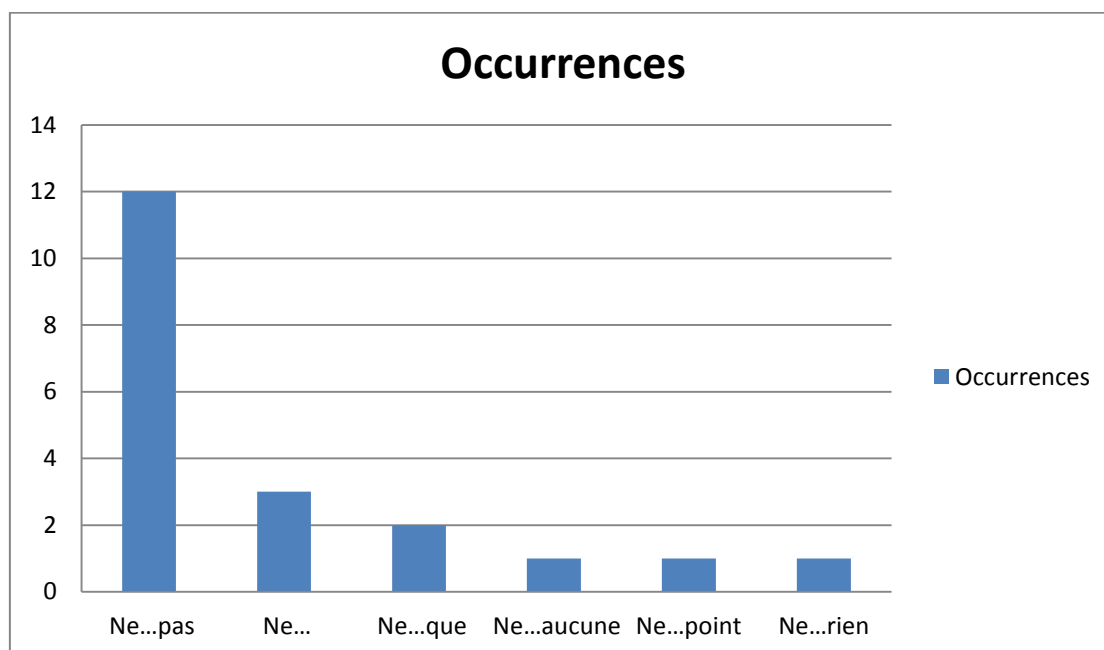


Tableau : Occurrences des morphèmes négatifs en fonction de leur emploi

Les morphèmes négatifs	Occurrences	Pourcentage
Ne...pas	12	60%
Ne...	3	15%
Ne...que	2	10%
Ne...aucune	1	5%
Ne...point	1	5%
Ne...rien	1	5%

Diagramme



3. Interprétation d'analyse

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous avons sélectionné, en vue d'analyse, cinq corpus dont chaque corpus se dispose de 4 énoncés négatifs, le total de vingt énoncés.

A partir des résultats obtenus, nous avons constaté que les avocats optent pour l'emploi de la négation polémique dans leurs plaidoiries à fin d'agir sur l'interlocuteur plus que la négation descriptive et métalinguistique. Nous avons également remarqué, à travers l'analyse argumentative de la négation, que les avocats, entre plusieurs morphèmes négatifs, exploitent le morphème « Ne...pas » vu qu'il sert à réfuter.

- L'emploi de la négation polémique si marquant signifie que l'avocat ou les avocats réfutent les idées de leurs adversaires pour agir sur eux sinon les orienter, car cette négation, comme l'explique Ducrot, sert à contredire un énoncé préalablement dit par un énonciateur auquel le locuteur s'oppose.
- L'emploi de la négation descriptive a été en deuxième lieu après la négation polémique, les avocats, via ce type de négation, jouent sur l'émotion des interlocuteurs pour les admettre, cette négation, comme la définit Ducrot, elle sert à affirmer l'état des choses et non pas à nier un énoncé dit antérieurement.
- L'emploi de la négation métalinguistique, dans les plaidoiries, était moins présent par rapport aux deux premiers, les avocats optent pour l'emploi de cette négation pour une vision corrective ou annulative selon Ducrot. Dans ce cas les avocats corrigent les énoncés antérieurement dit ou ils les annulent.

A travers l'analyse de la négation dans les plaidoiries des avocats, nous avons également pu dégager le morphème linguistique le plus utilisé qui est « Ne...pas ». Ce dernier sert à nier tout l'énoncé, les avocats ici pour mieux argumenter ou agir sur leurs interlocuteurs, à travers la négation polémique, se réfèrent à ce morphème. Le morphème « Ne...pas » est fortement exploité aussi dans les énoncés négatifs avancés par O. Ducrot, et Moeschler.

La négation, à travers cette analyse, représente un moyen discursif argumentatif dans les plaidoiries des avocats. Ils exploitent la négation pour argumenter, soit en niant des énoncés antérieurement dits pour réfuter les propos d'autrui, soit en niant des énoncés pour les corriger, soit en niant pour décrire le monde ou l'état du monde sans vouloir agir sur l'interlocuteur.

Conclusion

A travers cette analyse que nous avons effectuée, nous avons constaté que les avocats exploitent la négation dans les plaidoiries pour argumenter, cette argumentation se fait le plus avec l'emploi de la négation polémique vue qu'elle contredit les propos d'autrui.

Cette étude sur la négation comme stratégie argumentative, nous a également amené à dégager le morphème négatif le plus exploité à savoir « Ne...pas » qui sert à nier et va avec la négation polémique.

Conclusion

La négation comme stratégie argumentative a été étudiée ici dans le cadre de l'analyse du discours. Cette étude portée sur la négation dans son propre contexte, dans des plaidoiries, nous mène à porter connaissance de l'argumentativité des énoncés négatifs de ces textes juridiques à fin de voir comment elle agit sur l'interlocuteur.

D'après la première hypothèse, le type de négation, le plus employé, auquel se réfèrent les avocats dans leurs plaidoiries, est le polémique. De ce fait, les types, tel que le descriptif et le métalinguistique étaient moins présents, par conséquent, l'avocat opte pour la négation polémique dans l'objectif de réfuter le discours ou les discours de leurs adversaires plus que de les corriger. Ainsi, nous trouvons que l'avocat emploie la négation descriptive pour persuader ou émouvoir son interlocuteur. Nous avons conclu donc que l'avocat emploie la négation, spécifiquement la négation polémique, pour agir sur son interlocuteur.

La deuxième hypothèse ne présuppose que les avocats, en employant la négation dans leurs plaidoiries, préfèrent employer de différents morphèmes comme : ne...pas, ne...rien, ne...guère, ne...aucune. Sauf qu'ils opteront pour exploiter le morphème « Ne...pas », car il va de biais avec la négation polémique ainsi qu'il s'utilise pour la réfutation d'un discours antérieurement prononcé.

Pour conclure, nous avons donc présupposé que la négation est une stratégie argumentative qui sert à argumenter, autrement dit, à agir sur autrui. L'avocat exploite la négation polémique le plus due à sa finalité discursive et argumentative, en employant le morphème négatif « Ne...pas », pour pouvoir réfuter les propos de son adversaire et pour convaincre. Les énoncés négatifs métalinguistiques servent à corriger, alors que les énoncés négatifs descriptifs représentent un moyen de persuasion.

Références Bibliographiques

Ouvrages

- Amossy, R, 2000, L'argumentation dans le discours, Paris, Nathan.
- Amossy,R, 2006, L'argumentation dans le discours, Paris, Nathan.
- Aristote, *1355b*, [1932] ; p 76.
- Ducrot, l'argumentation dans la langue, 1997,MARDAGA,3^{ième} édition.
- Ducrot, 1984 l'argumentation dans la langue.
- Ducrot,O, Le dire et le dit*, Minuit, Paris 1984.
- Ducrot, 1988, l'argumentation dans la langue,
- Gérard Cornu, Le vocabulaire juridique, Paris, PUF, 1996, p. 601.
- Jean-Blaise Grize, Logique et langage, 2002, Ophrys.
- Michael Mayer Aristote, 1991, p. 6.
- Olivier Reboul, Introduction à la rhétorique Broché, PUF, 1 juillet 2001
- Patrick Charaudeau et Dominique *Maingueneau*, 2002 , Dictionnaire d'Analyse du Discours. Seuil.
- Perlman, 1988,Traité de l'Argumentation, La nouvelle rhétorique ,page 2.
- Plantin (1997), Doury (2000) et Charaudeau (2000) : L'analyse du discours au prisme de l'argumentation ,ADARR, 2008.

Articles

- Amossy,R, dans [La présentation de soi \(2010\)](#), pages 13 à 43.
- Anscombe et Ducrot, 1988, Avant-propos.
- Breton & Gauthier ,2000 : page 35/36, in, L'Argumentation - HAL-SHS
- B. Schneuwly. Le plaidoyer : un exercice antique pour renouveler l'apprentissage de l'argumentation à l'école, Jérôme Fay, 2008, in, recherche et travaux.

Références Bibliographiques

- Christian Plantin, Le trilogue argumentatif. Présentation de modèle, analyse de cas, Persée, 1996, P18.
- Ducrot argumentation linguistique et argumentation rhétorique, in Presses Sorbonne Nouvelle, 2004, 17-34.
- Ducrot, O, Les lois de discours -1972, in, Persée. Ducrot, O, Aspects du comportement pragmatique de la négation, 1994, in, LINX.
- Gwenole Fortin. L'Argumentation: genèse d'une anthropologie du convaincre. 2005. HALHS-00004041.
- HOOGAERT, 1995, 162, in, HALHS.
- H. Nolke Ne... pas : négation descriptive ou polémique? Contraintes formelles sur son interprétation, 1992, Persée.
- J.-C. Anscombe, O. Ducrot, Interrogation et argumentation, 1981, persée.
- Jean-Blaise Grize Grize, Argumentation et logique naturelle 1990, p. 41
- J.-C. MILNER, *Ordre et raisons de lang.*, Paris, éd. du Seuil, 1982, p.186).
- Jack Moeschler ,2008, p 154, troisième édition Persée.
- J, Moeschler , Une, deux ou trois négations? 1992, Persée.
- Maingueneau, Analyse de discours 1993, p. 82, persée.
- Maingueneau,, D., *Genèse du discours*, Bruxelles, Mardaga, 1984.
- Persée, Année 1992 [94](#) pp. 68-79.
- Perlman & Obrechts, Traité de l'Argumentation, La nouvelle rhétorique, 2000, Persée.
- Patrick Charaudeau, L'argumentation n'est peut-être pas ce que l'on croit *Revue Le français aujourd'hui n°123, Association Française des Enseignants de français, Paris, 1998., 1998*
- Patrick Charaudeau. L'argumentation n'est peut-être pas ce que l'on croit *Revue Le français aujourd'hui n°123, Association Française des enseignants de français, Paris, 1998. 1998.* Vannier, 2001, p, 44, in, HALHS
- Roman Jacobson, *Essais de linguistique générale (1963)*, Minuit, Paris : 1994
- SARTRE, *L'Être et Néant*, 1976, Paris, Gallimard.

Références Bibliographiques

-Victor Allouche Négation, signification et stratégies de parole

Dictionnaires

Le petit robert, 1967

Le petit robert (1994)

Webographie

<https://www.2idhp.eu/index.php>

<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Rhetorique.htm>

<http://www.Espace français .com>.

TLFI. Trésor de la langue française informatisé. Http. Atif. CN.RS université de Rouaine.